



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
D'AMÉLIORATION
DE L'ACCESSIBILITÉ
DES SERVICES
AU PUBLIC DE VAUCLUSE

BILAN MI-PARCOURS

Comité de pilotage du 27 mai 2021

2018

2023



INTRODUCTION

Le Comité de Pilotage du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du 27 mai 2021 a réuni, en visioconférence, Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental, qui coprésident ce comité, ainsi que les partenaires associés à son élaboration et suivi.

Le Schéma des Services au Public, instauré par la loi NOTRe, élaboré conjointement par l'Etat et le Département, a été arrêté le 4 octobre 2018 pour une durée de 6 ans, de 2018 à 2023. Il est le fruit d'un travail collaboratif formalisé par la convention cadre signée le 28 février 2019 par l'ensemble des 25 partenaires.

Les partenaires du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public :

Ce Schéma a pour vocation de renforcer l'accessibilité des services jugés essentiels pour les vauclusiens sur leurs territoires. Il vise à favoriser les mutualisations de services et fixe un cadre stratégique pour la coordination des acteurs et partenaires.



Ce schéma n'est pas un simple document de planification mais un véritable projet de territoire, pour lequel le Département est très impliqué au titre de sa compétence et expertise en matière de solidarités territoriales et humaines.

Pour rappel, le diagnostic du schéma a révélé **une armature solide de pôles de services sur le département, qui offre a priori un accès physique satisfaisant à une large gamme de services de proximité**. Ainsi le Vaucluse propose 437 équipements de proximité pour 10 000 habitants, quand la moyenne nationale est de 320 pour 10 000 habitants.

Néanmoins de **nombreuses difficultés d'accessibilité aux services ont également été identifiées**.

Ces difficultés sont dues principalement aux problématiques liées à la numérisation de nombreux services, aux difficultés d'accès aux droits sociaux pour les publics fragiles, ou encore des difficultés de mobilité pour l'accès aux services, de compréhension et de lisibilité de l'offre de services ou bien de délais d'attente trop longs....



Ainsi l'analyse fine de l'accès aux services est plus contrastée :

- **la fragilité de certains publics en lien notamment avec la pauvreté et la précarité** des ménages sont des enjeux spécifiques au territoire vauclusien. Le taux de pauvreté et de chômage supérieurs à la moyenne nationale entraîne des difficultés spécifiques d'accès aux services,
- d'autres difficultés d'accès sont également liées aux caractéristiques des **territoires les plus ruraux**, qui présentent des densités de population plus faibles, un isolement géographique plus important, des populations souvent plus âgées et par conséquent des déficits marqués dans l'accès aux services.

Le **plan d'actions** du schéma s'attache à pallier ces difficultés d'accès et s'articule autour de 4 orientations :

THEMES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ORIENTATION N°1 Renforcer l'accès aux services et aux droits pour les publics fragiles	1. Garantir l'accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles
	2. Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
ORIENTATION N°2 Assurer une couverture numérique adaptée aux usages et garantir l'accès de tous les publics aux services en ligne	3. Poursuivre le déploiement du THD dans une logique de cohérence territoriale
	4. Améliorer la couverture mobile du territoire
	5. Renforcer les actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment des publics fragiles
ORIENTATION N°3 Améliorer et structurer une offre de mobilité sur l'ensemble du territoire et pour tous les usagers	6. Déployer et promouvoir une offre de mobilité alternative notamment en direction des publics fragiles et des territoires non couverts
	7. Améliorer et optimiser l'interconnexion et l'intermodalité de l'offre de transports en commun existante
ORIENTATION N°4 Assurer le maintien et le renouvellement des services de santé et de proximité	8. En cohérence avec le projet régional de santé, maintenir une offre de santé accessible à tous
	9. Organiser le maintien et le renouvellement des services de proximité dans les territoires fragilisés



Le Comité de pilotage du 27 mai 2021 a présenté l'**état des lieux à mi-parcours sur chacune des orientations du Schéma**.

Cet état des lieux est le fruit d'un travail de suivi et de concertation avec chacun des partenaires et constitue un bilan partagé, qui permettra de poursuivre et renforcer les démarches engagées dans le cadre du Schéma de Services.

Il est important de préciser que ce bilan n'a pas vocation à dresser de façon exhaustive la liste des actions menées sur le Vaucluse pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public. Il est le fruit **d'échanges entre les partenaires**. D'autres initiatives portées par des collectivités, associations ou autres, existent sur le Vaucluse. Elles contribuent également à l'amélioration globale de l'accès aux services, sans toutefois être présentées dans ce document.

Les perspectives d'évolution des actions du Schéma ont pour objectif la préservation de l'accès et de la qualité des services pour tous les vauclusiens, quelle que soit leur situation et leur lieu de résidence.

Ce bilan 2021 du Schéma de Services détaille l'avancée de chaque action et ses perspectives d'évolution.



SOMMAIRE

ORIENTATION 1 : RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES ET AUX DROITS POUR LES PUBLICS FRAGILES **Page 6**

- 1. Garantir l'accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles. **Page 6**
- 2. Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (PA/PH). **Page 16**

ORIENTATION 2 : ASSURER UNE COUVERTURE NUMERIQUE ADAPTEE AUX USAGES ET GARANTIR L'ACCES DE TOUS LES PUBLICS AUX SERVICES EN LIGNE **Page 19**

- 3. Poursuivre le déploiement du très haut débit (THD) dans une logique de cohérence territoriale. **Page 19**
- 4. Améliorer la couverture mobile du territoire. **Page 21**
- 5. Renforcer les actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment les publics fragiles. **Page 23**

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER ET STRUCTURER UNE OFFRE DE MOBILITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET POUR TOUS LES USAGERS **PAGE 30**

- 6. Déployer et promouvoir une offre de mobilité alternative notamment en direction des publics fragiles et des territoires peu denses et moins desservis. **Page 30**
- 7. Améliorer et optimiser l'interconnexion et l'intermodalité de l'offre de transports en commun existante. **Page 36**

ORIENTATION 4 : ASSURER LE MAINTIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE SANTÉ ET DE PROXIMITÉ **PAGE 40**

- 8. En cohérence avec le projet régional de santé, maintenir une offre de santé accessible pour tous **Page 41**
- 9. Organiser le maintien et le renouvellement des services de proximité dans les territoires fragilisés. **Page 45**

BILAN ET PERSPECTIVES 2021-2023 **Page 55**

ACRONYMES **Page 56**



ORIENTATION 1

RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES ET AUX DROITS POUR LES PUBLICS FRAGILES

1. GARANTIR L'ACCES AUX SERVICES ET AUX DROITS SOCIAUX POUR LES PUBLICS FRAGILES

1.1 Inscrire plus fortement l'accès aux droits sociaux dans le cadre d'un partenariat territorial renforcé

A. La politique insertion du Département



Le Département, chef de file de la politique d'insertion, dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi signée avec l'Etat le 27 juin 2019, travaille à la refondation des dispositifs de référencement et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, pour favoriser les sorties positives vers l'emploi :

- Diagnostic avant orientation pour une meilleure connaissance des publics,
- Enclenchement sous 30 jours de l'accompagnement,
- Accompagnement centré sur l'emploi (garantie d'activité),
- Actions nouvelles pour lever les freins périphériques au retour à l'emploi pour les publics les plus fragilisés sous forme d'expérimentations et dans le cadre de partenariats (DREETS, Pôle Emploi, CAF, MSA),
- Nouveau Contrat d'Engagement Réciproque (CER) : véritable outil de diagnostic et de connaissance des publics.

Des 1^{ers} résultats encourageants : l'année 2021 est une année de transition qui permettra d'évaluer les forces et faiblesses du dispositif et de formaliser les orientations départementales qui seront portées dans le prochain Programme Départemental d'Insertion et Pacte Territorial d'Insertion.

B. Vers un Service Public Insertion et Emploi



PRÉFET
DE VAUCLUSE



Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) porte l'ambition que l'ensemble des personnes qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent.

Cette volonté repose sur la conviction que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté.

Le droit à un accompagnement personnalisé doit devenir une réalité tangible et accessible en tout point du territoire.



Il vise à renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail.

Les objectifs :

1. Simplifier les démarches au maximum,
2. Mieux coordonner l'ensemble des acteurs,
3. Proposer des parcours à visée d'emploi tout en levant les difficultés rencontrées,
4. Garantir un parcours suivi et sans rupture.

Les enjeux :

- Favoriser l'emploi et l'activité : chaque personne se voit proposer un parcours à visée d'emploi en mobilisant l'ensemble des outils d'accès à l'activité et à l'emploi adapté à sa situation (Insertion par l'Activité Economique, contrats aidés, périodes d'immersion, formations, levée des freins).
- Un parcours co-construit et sans rupture :
 - Chaque parcours est co-élaboré avec l'utilisateur, qui est en capacité d'identifier ses besoins.
 - Avec l'appui de son référent, l'utilisateur accède aux éléments utiles de son parcours individuel, se voit proposer des étapes sans interruption ou contrainte de statut.
 - Une coordination des professionnels dans le suivi du parcours. Chaque usager entre dans un parcours d'accompagnement coordonné entre plusieurs professionnels, au lieu d'être orienté vers plusieurs opérateurs.

Une coordination de l'offre d'accompagnement social et professionnel est structurée sur le territoire afin de proposer une diversité de solutions adaptées à chaque situation individuelle.

Les acteurs regroupés au sein d'un consortium se coordonnent pour mettre en place **un socle de services pour l'accompagnement social et professionnel** : illettrisme et illettrisme, situation financière, mobilité, santé, resocialisation et remobilisation, accès aux droits, logement, garde d'enfant, remise en activité, développement et valorisation des compétences, formation et retour à l'emploi.

En 2021, le Département de Vaucluse a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Etat pour expérimenter le SPIE.

C. Publics fragiles : l'accueil au sein des Espaces Départementaux des Solidarités

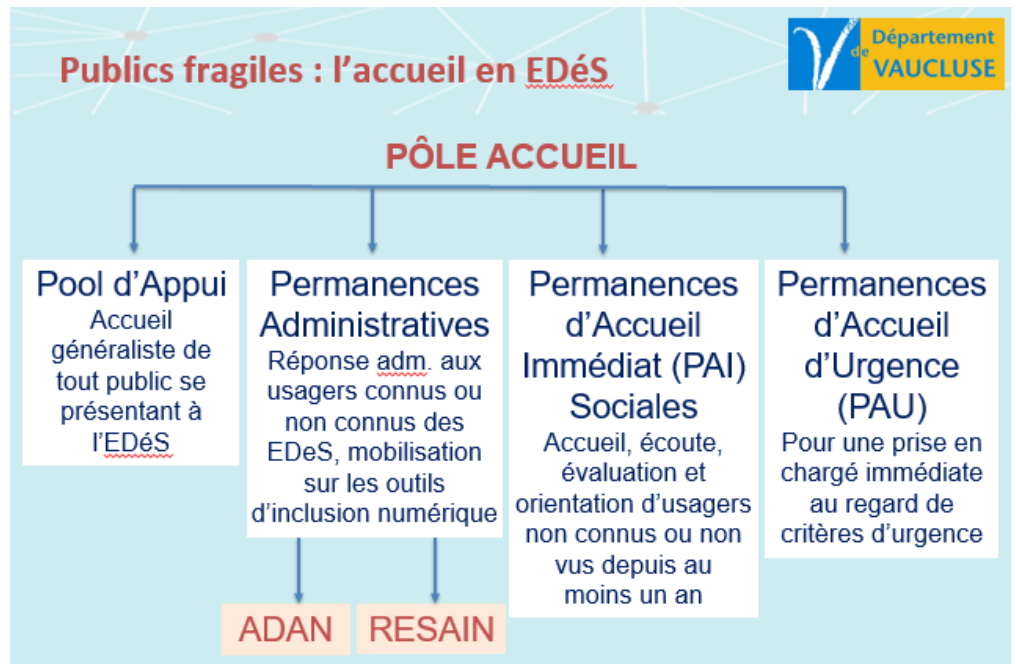
PAI (Permanences d'Accueil Immédiat) : en 2020, 66 593 usagers ont été reçus dans les EDÉS, dont 13 527 relevaient de la PAI. Pendant le premier confinement du printemps 2020, une PAI téléphonique a été mise en œuvre, afin de maintenir le service et le lien avec les usagers.

PAU (Permanences d'Accueil d'Urgence) : critères d'urgence = violences conjugales et intrafamiliales, rupture d'hébergement, détresse sociale ou psychique, Aide Sociale à l'Enfance nécessitant l'intervention immédiate d'un référent ASE.

Le pôle accueil au sein des 16 EDÉS du Vaucluse s'organise ainsi :



L'organisation de l'accueil social au sein de chaque Espace Départemental des Solidarités assure un accueil de proximité accessible tout public, adapté à la situation chacun, et permet d'apporter une réponse voire une première prise en charge de l'utilisateur si besoin.



D. Lieux d'accueil social et opérateurs à caractère social en Vaucluse



Les Espaces Départementaux des Solidarités (EDÉS) et leurs permanences sont le socle de l'accueil social en Vaucluse, pour répondre et accompagner les publics sur l'ensemble du territoire. Ce maillage dense est renforcé par les opérateurs, partenaires du Schéma de Services : 42 communes disposent d'au moins 1 point d'accueil à caractère social.



Les 6 Territoires d'Intervention Médico-Sociaux (TIMS) sur lesquels sont implantés les 16 EDÉS et leurs 2 antennes constituent les territoires sur lesquels se lient les partenariats qui permettent d'améliorer l'accessibilité de l'accueil social.

E. Des partenariats pour faciliter l'accès aux droits et les démarches administratives

La dimension partenariale est au cœur du Schéma de Services et permet :

- de mieux connaître les publics.
- de leur proposer des services adaptés à leur besoin.
- d'assurer une présence territoriale garante de l'accessibilité physique aux services.



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CAF

Le Vaucluse compte 110 000 allocataires à fin 2020 (contre 106 690 en 2017), représentant 250 000 personnes (près de la moitié de la population du département). 33% des familles allocataires sont monoparentales.

L'objectif de la CAF est de proposer des offres de service dans une logique de parcours.

En termes de présence territoriale, la CAF a son siège à Avignon, mais dispose aussi d'accueils CAF, de Points relais CAF et Points numériques CAF (démarche de labellisation partenariale avec des centres sociaux, associations). Les services CAF sont également accessibles au sein des Espaces France Services.

En 2019, la CAF a dispensé 4 sessions de formation « initiale » aux agents d'accueil des points numériques labellisés, complétées par une formation en continu sur les évolutions législatives ou du site www.caf.fr : le tout dans un objectif d'amélioration de l'accès aux services et aux droits de la CAF. Ces formations garantissent un socle de connaissance à jour et des réponses de qualité.

La CAF a organisé 3 journées portes ouvertes en 2019, en direction du grand public, des professionnels, et des institutions, afin de faire connaître le bouquet de services proposés par la CAF et les relais CAF

En septembre 2020, une séance d'information collective « parent après la séparation » a été organisée à Vaison la Romaine.



LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL - CARSAT

Pendant la crise sanitaire, la CARSAT a mis en place un service renforcé de rendez-vous téléphoniques ainsi que des permanences « Urgences » le mardi matin à Avignon, pour les publics les plus fragiles.

Les partenariats sont renforcés avec les EDÉS : ces derniers disposent des lignes téléphoniques directes et des adresses mails des référents CARSAT, pour apporter rapidement des réponses techniques aux dossiers en cours, notamment ceux présentant des particularités.

La CARSAT met en œuvre des conventions avec l'établissement pénitentiaire du Pontet mais aussi avec la CAF, pour de l'assistance aux plus fragiles.



La DDFIP a contribué, en lien étroit avec la Préfecture, à la préfiguration des 1^{ers} Espaces France Services (tests des modules de formation et des outils proposés, organisation...).

Une réunion a été organisée avec la CAF en mars 2020 pour échanger sur les modalités déclaratives, la transmission et mise à disposition des avis, les modalités d'accueil et la proposition de formation notamment dans le cadre de la campagne des avis déclaratifs.

D'autres interventions prévues ont été annulées en raison des confinements.

La DDFIP a également dispensé des formations aux animateurs des EFS et MSAP sur les thèmes suivants : campagne déclarative des impôts sur le revenu, campagne des avis, prélèvements à la source. Dans ce cadre, **un kit commun aux référents DGFIP et aux animateurs France Services a été créé.**

La DDFIP accompagne au numérique et aux obligations déclaratives les personnes ou structures suivantes :

- Mission Locale Jeunes Avignon.
- Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.
- Association API Provence (Foyer Jeunes Travailleurs).
- Services civiques des mairies annexes d'Avignon.
- ADAN des EDÉS du Département de Vaucluse.



1.2 Structurer le réseau des Espaces France Services (EFS) dans une logique de réponse aux besoins locaux et d'amélioration continue



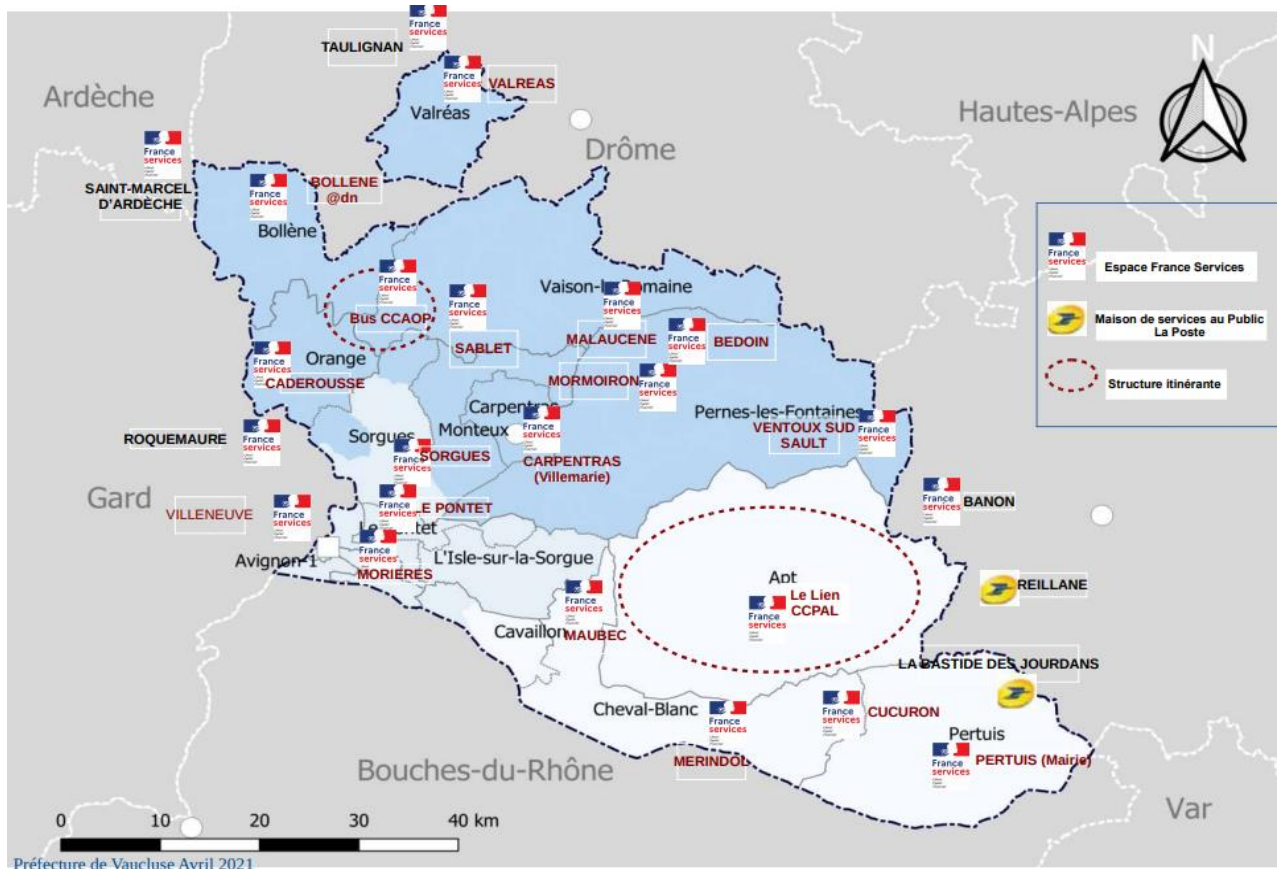
Initiées en 2017, les **Maison de Service Au Public** (MSAP) ont évolué progressivement vers les **Espaces France Service** (EFS) en 2020. Les EFS offrent un premier niveau d'accueil et d'information pour accompagner les citoyens dans la réalisation de leurs démarches numériques du quotidien.

Chaque France Services permet à l'utilisateur d'effectuer des démarches administratives, en un lieu unique, auprès des 9 partenaires nationaux : Pôle Emploi, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, DGFIP, La Poste. Ces partenaires ont signé une convention départementale France Services le 6 février 2020.

Cette offre peut être enrichie grâce à des partenariats locaux pour répondre aux besoins des territoires et des habitants.

Ces espaces sont déployés par les Communes, les Communautés de Communes, les associations, les centres sociaux ou les bureaux de poste.

L'objectif est d'aboutir à un véritable maillage de proximité permettant de répondre aux objectifs fixés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Vaucluse. Il s'agit en outre d'une des réformes prioritaires de l'Etat.



La Préfecture de Vaucluse est en charge de l'animation du réseau France Services associant tous les opérateurs de services.

Un comité de pilotage partenarial permet de valider et suivre les projets EFS sur le Vaucluse.

L'objectif du réseau France Services est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche

d'emploi, titres d'identité, accompagnement au numérique : les conseillers France Services accueillent les usagers et les accompagnent pour toutes leurs démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

Avril 2017	8 MSAP, dont 6 MSAP portées par La Poste
Novembre 2018	12 MSAP, dont 6 MSAP postales
Janvier 2020	5 Espaces France Services et 8 MSAP
Janvier 2021	14 Espaces France Services
Mai 2021	18 EFS, dont 5 EFS portés par La Poste et 2 structures itinérantes portées par la CCPAL et la CCAOP
Octobre 2021	20 EFS

En octobre 2021, le Vaucluse compte 20 Espaces France Services, dont deux structures itinérantes, portées par les Communautés de communes Pays d'Apt Luberon et Aygues Ouvèze en Provence et qui proposent un bus allant vers l'utilisateur et circulant dans les communes membres.

Entre janvier et octobre 2021, plus de 20 000 demandes d'usagers, souhaitant être accompagnés dans leurs démarches administratives, ont été traitées dans le Vaucluse par les 60 conseillers France Services de Vaucluse, formés par le CNFPT et les partenaires France Services.

Le 20^{ème} Espace France Service, porté par Luberon Monts de Vaucluse – Agglomération, a été labellisé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et a commencé son activité le 4 octobre 2021 à Cavaillon dans les locaux partagés avec le Point Justice.

Une nouvelle vague de labellisation France Services devrait permettre de renforcer le maillage départemental avec 3 nouveaux espaces attendus pour janvier 2022, **ce qui portera à 23 le nombre de France Services dans le Vaucluse.**

Les premières journées portes ouvertes du réseau France Services ont eu lieu du 11 au 16 octobre 2021.



1.3 Renforcer l'accompagnement des personnes en insertion professionnelle

Pôle Emploi assure un maillage territorial dense grâce à une Direction Territoriale et 8 agences de proximité, rassemblant 450 collaborateurs.

Pôle Emploi propose des services spécifiques à destination des bénéficiaires du RSA, des jeunes, des femmes ou des habitants des QPV (Accompagnement Global, Accompagnement Intensif Jeunes et Dispositif Territorial d'Accompagnement),

Les conseillers Pôle Emploi sont en lien régulier avec les partenaires (EDÉS, Espaces France Services, etc.) afin de renforcer l'accès aux droits des demandeurs d'emploi. Au-delà de ses missions d'information, de placement et de mise en relation, de versement d'indemnités et de conseil, Pôle Emploi propose des services destinés à renforcer l'accès aux droits des publics.



62 conseillers sont formés spécifiquement à l'accompagnement des entreprises, 80 sont dédiés à l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, dont 34 à l'accompagnement intensif, qui comporte :

- **L'Accompagnement global** : un accompagnement conjoint entre un travailleur social du Département ou d'un CCAS et un conseiller emploi, à destination des publics les plus éloignés de l'emploi et plus particulièrement les bénéficiaires du RSA – durée 18 mois maximum - dans toutes les agences = 14 conseillers dédiés.
- **L'Accompagnement intensif jeunes** : un accompagnement intensif qui articule des animations collectives et des entretiens individuels pour des jeunes en recherche d'emploi – durée 6 mois maximum - dans toutes les agences sauf Apt = 13 conseillers dédiés.
- **Le Dispositif territorial d'accompagnement** : un accompagnement intensif pour des femmes en difficulté ou pour les résidents des quartiers prioritaires de la ville qui articule des modalités collectives et individuelles, des partenariats et animations innovantes selon les territoires :
 - Avignon, Carpentras, Pertuis : femmes en difficultés = 3 conseillers dédiés,
 - Avignon, Carpentras-Montoux, Cavaillon : résidents des QPV = 4 conseillers dédiés,
 - Avignon Réalpanier (territoire de Sorgues, le Pontet) : mixité des métiers : ouvert à tous les demandeurs d'emploi du Vaucluse qui souhaitent accéder à des emplois traditionnellement genrés.



Pôle Emploi accompagne également les licenciés économiques, les professionnels du spectacle et mobilise la méthode de recrutement par simulation par des équipes spécialisées localisées à l'agence d'Avignon Réalpanier.

Les conseillers en charge de l'accompagnement des licenciés économiques reçoivent dans les agences locales pour un service de proximité.

Les services des agences sont accessibles sans rendez-vous tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 et sur rendez-vous de 12h30 à 16h15 (sauf le vendredi).

Pôle Emploi propose également des entretiens en visioconférence pour les demandeurs d'emploi qui le souhaitent, depuis chez eux ou des points publics (structures partenaires, Espaces France Services, ...).

Pôle Emploi et les Espaces France Services entretiennent des échanges réguliers afin d'actualiser les connaissances entre professionnels, les partenaires reçoivent par exemple les newsletters Pôle Emploi.

Pôle Emploi propose également des services « hors les murs » :

- Avenir 84 dans le cadre de l'équipe Emploi Insertion.
- Edés de Valréas et Vaison la Romaine (pour l'accompagnement global).
- QPV Saint-Chamand : dispositif territorial d'accompagnement intensif.
- Ponctuellement, des actions collectives : ateliers, job dating, informations collectives, avec les collectivités en particulier.



A noter que d'autres actions sont réalisées par les partenaires pour lever les freins à l'emploi, comme par exemple les Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle de la CAF et les évolutions du site www.monenfant.fr pour faciliter l'insertion professionnelle des familles avec enfants à charge.



1.4 Lutter contre le renoncement aux soins et renforcer le dispositif de la Mission Accompagnement en Santé (ex-PFIDAAS)



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie - CPAM assure une présence territoriale grâce à 6 espaces d'accueil, 2 permanences sur rendez-vous (EDÉS d'Apt et de Bollène) et 2 points visio-guichets.

En 2017, la CPAM a déployée la Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS), devenue en 2019 la **Mission Accompagnement en Santé**. La Mission propose une approche plus globale des difficultés d'accès, qui ne relèvent pas seulement d'un renoncement aux soins.

L'approche de la Mission Accompagnement en Santé se traduit par 5 points d'entrée pour une prise en charge ponctuelle ou un accompagnement dans le cadre de :

- difficultés d'accès aux droits,
- renoncement ou difficultés d'accès à des soins,
- renoncement ou difficultés d'accès à des soins liés à un handicap,
- fragilité face au numérique,
- situation sociale complexe.

Les actions de la Mission s'organisent en 2 étapes :

1. **la détection assurée par un réseau de partenaires liés à la CPAM** par convention : 30 conventions ont été signées avec des CCAS, des centres sociaux, le Conseil Départemental et la Mutualité Française.
2. **l'accompagnement par des conseillers CPAM** en plusieurs étapes : réalisation d'un bilan des droits, proposition d'un plan d'accompagnement sur-mesure et suivi personnalisé, accompagnement vers la réalisation des soins, accompagnement financier et suivi de la réalisation effective des soins.

	2017	2018	2019	2020
Accompagnements avec soins réalisés	124	478	641	324
Nb détections réalisées par des partenaires	7	76	179	162
Nb détections réalisées par les Professionnels de Santé	1	3	40	20

Les accompagnements sont en nette augmentation depuis la création du dispositif en 2017, excepté en 2020 en lien avec la crise sanitaire (les accueils physiques, qui assurent la majorité des détections, ont été fermés pendant 3 mois au printemps 2020 puis ont rouvert mi-juin, en rendez-vous uniquement avec des flux moins importants).

En septembre 2019 a eu lieu le 1^{er} comité stratégique de la Mission Accompagnement en Santé, en présence de l'Agence Régionale de Santé et d'une vingtaine de partenaires, autour de la lutte contre le renoncement aux soins.



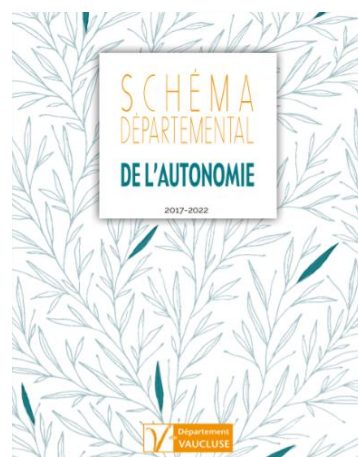
2. AMELIORER LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PA/PH)

2.1. Œuvrer pour la fin du cloisonnement personnes âgées / personnes en situation de handicap, tout en prenant en considération la spécificité des besoins et assurer une prise en charge plus globale des situations

Le **Schéma Départemental de l'Autonomie** 2017-2022 du Vaucluse s'articule autour de 3 axes :

- Mieux connaître et évaluer les besoins.
- Assurer une meilleure continuité et coordination des prises en charge.
- Adapter les dispositifs de prévention et de prise en charge existants et développer des réponses nouvelles à coûts acceptables.

A travers son Schéma Départemental de l'Autonomie, le Département œuvre à adapter l'offre aux évolutions démographiques et aux besoins des usagers, mais aussi à assurer une meilleure continuité et coordination des prises en charge.



Le Département a ainsi impulsé **2 appels à initiatives « innovations »** dans le cadre desquels 7 projets ont été retenus pour 2019 et 2020. Les dossiers 2021 étaient en cours d'instruction au moment du Bilan du schéma de services 2021.

Ces appels à initiatives permettent de faire émerger des solutions nouvelles d'accompagnement, qui contribuent à répondre aux besoins et aux attentes évolutives des publics.

D'autre part, des groupes opérationnels de synthèse impliquant les acteurs locaux travaillent conjointement à la mise en œuvre de **la Réponse Accompagnée pour Tous** (« Zéro sans solution »).

Le module Handicap de l'outil ViaTrajectoire est en cours de déploiement et permet de faciliter la gestion des notifications et de retracer l'évolution des parcours usagers.

2 diagnostics sont en cours de réalisation avec une vision prospective sur :

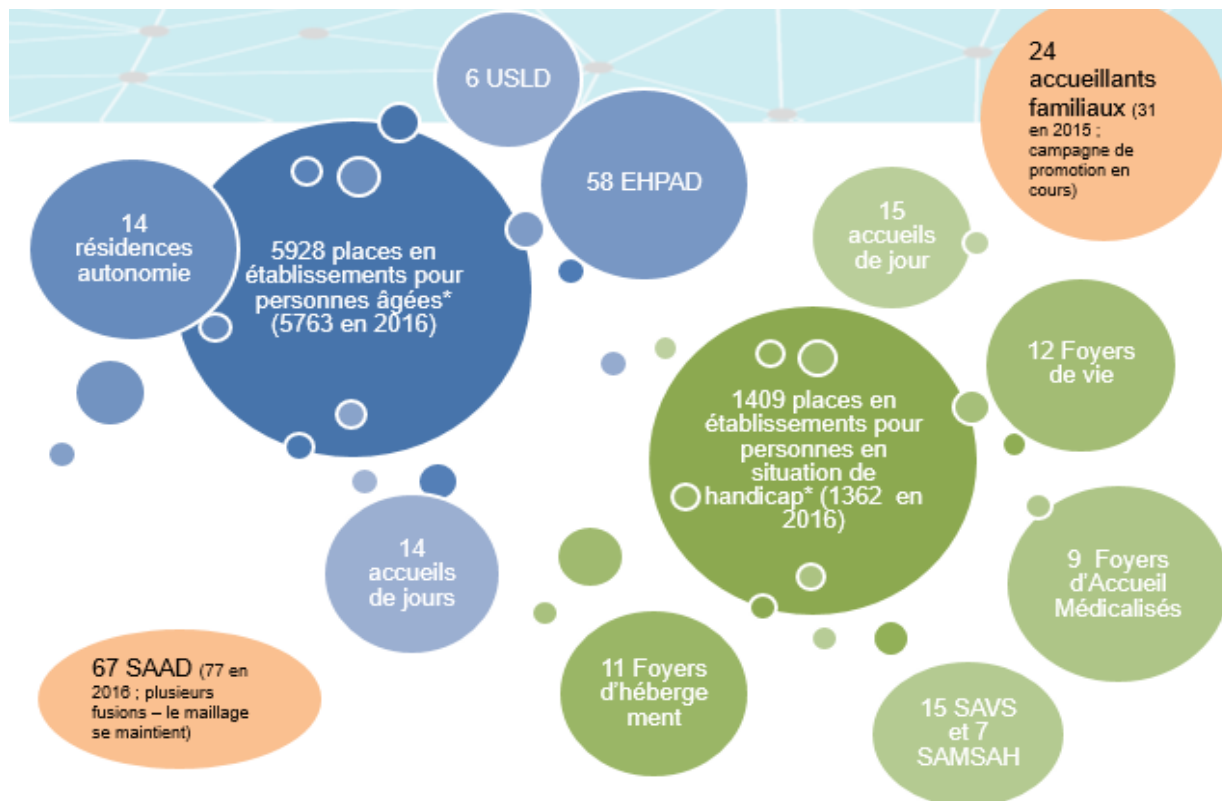
- l'offre départementale d'aide à domicile,
- l'offre d'aide aux aidants.

Enfin, une étude ayant pour thème : « Vieillesse de la population, perte d'autonomie et dépendance à l'horizon 2030 en Vaucluse » a été produite en partenariat entre l'INSEE et le Département en octobre 2019.



Cette étude prospective, qui permet d'appréhender le vieillissement de la population et ses conséquences sur la santé et la vie quotidienne, constitue un outil précieux d'orientation des politiques publiques de prévention de la perte d'autonomie.

Les structures et établissements d'accueil médico-sociaux en Vaucluse



* Compétence du Conseil départemental ou compétence partagée CD/Agence Régionale de Santé

CD84, DPAPH, 2021

Depuis 2017, un nouvel EHPAD est en projet à Avignon, qui portera le nombre total d'EHPAD en Vaucluse à 58. Le nombre de places a quant à lui évolué depuis 2017 (+165 places).

Une évolution se constate également sur le nombre d'ESMS et le nombre de places. De 174 ESMS en 2017 (dont 157 PA/PH), le Vaucluse est passé à 177 ESMS en 2021 (dont 158 PA/PH), avec 47 places supplémentaires.



2.2. Étoffer la gamme et améliorer la qualité des services proposés au domicile, au regard des besoins identifiés

Le Schéma de l'Autonomie intègre le développement et la pérennisation des actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus.

Cela passe par le développement de solutions de mobilité permettant l'accès à l'offre de services, dont l'offre culturelle ou de loisirs, mais aussi par des services à domicile de nature différente correspondant au besoin identifié.

Entre 2017 et 2021, le nombre de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est passé de 77 à 67. Cette baisse du nombre global de SAAD est la conséquence de fusions de services et non de leur disparition. Ainsi, nous pouvons considérer que le maillage de services est maintenu.

Le Département de Vaucluse a lancé un groupe de travail sur les thématiques de **l'emploi et de la formation au sein des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)** repris dans la démarche Forcemploi (Préfecture, DDETS, Région) pour favoriser l'attractivité des métiers d'aide à la personne, la montée en qualification des professionnels et répondre aux besoins du territoire. Forcemploi est un dispositif partenarial de co-construction de réponses aux difficultés de recrutement importantes dans certains secteurs et d'accès à la qualification et à l'emploi des publics.

Une convention a été signée entre le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, visant la professionnalisation et la modernisation des SAAD (2020-2022) et prévoyant le soutien aux actions de tutorat, d'analyse de pratique et de modernisation des outils.

Enfin, un diagnostic sur l'offre départementale d'aide à domicile est en cours de réalisation.

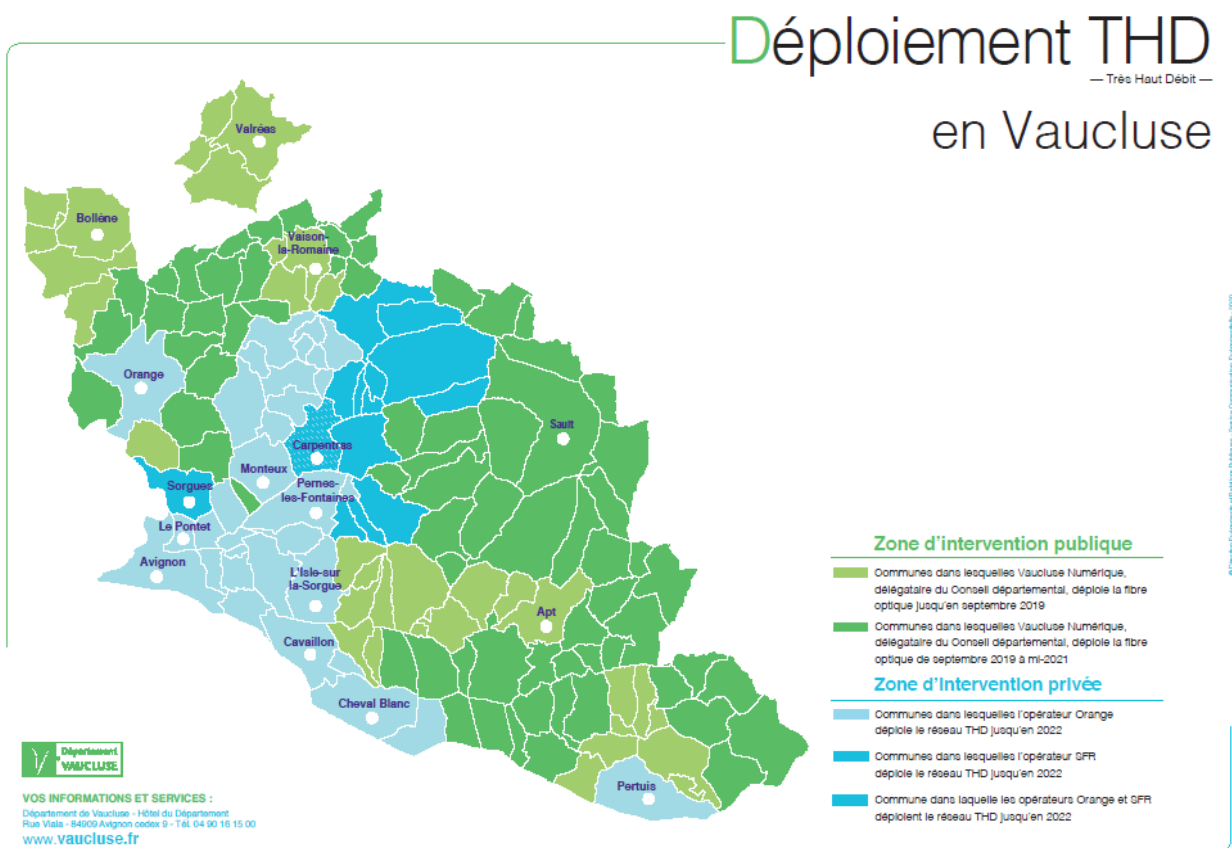


ORIENTATION 2 : Assurer une couverture numérique adaptée aux usages et garantir l'accès de tous les publics aux services en ligne

3. POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT (THD) DANS UNE LOGIQUE DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Deux réseaux se déploient en parallèle pour tendre à une couverture optimale du Vaucluse en THD :

- le réseau d'initiative publique, supervisé par Vaucluse Numérique,
- les zones d'intervention privée (où les opérateurs interviennent sur leurs propres investissements).



Les résultats du déploiement se concrétisent en 2021 :

- **Au premier trimestre 2021, tous opérateurs confondus, 2/3 des prises raccordables ont été installées,**
- En zone d'initiative publique, un taux de couverture de 100% THD à l'horizon 1^{er} semestre 2021,
- Des engagements à renforcer en zone d'initiative privée, 100% de locaux raccordables à atteindre d'ici fin 2022, selon les engagements pris par les opérateurs.



L'Etat et le Département ont pris l'engagement de permettre à plus de 120 000 locaux de disposer du THD, d'ici fin 2022.

Le Vaucluse fait ainsi partie des départements les mieux desservis en THD et en particulier concernant les zones les plus rurales qui représentent des territoires sensibles à la fracture numérique.

THD zone publique (105 communes)			
	2017	2020	2022
Nombre de prises	77 000	113 000	123 000
Kilomètres de fibre	698	8 500	

THD zone privée (46 communes)			
	2017	2020	2022
Nombre de prises	NC	123 000	223 000

La démarche ambitieuse et volontaire du Département de Vaucluse appuyée par l'Etat, le soutien de l'Europe, de la Région et des intercommunalités de Vaucluse a permis **le déploiement de cette infrastructure majeure qui favorise le développement des usages et services numériques.**

Département de VAUCLUSE

Le Très Haut Débit Partout Pour Tous

Pour vous, le Conseil départemental déploie la fibre optique dans les deux tiers du Vaucluse

Pour ne pas laisser s'installer une fracture numérique sur notre territoire, le Conseil départemental de Vaucluse investit dans le déploiement de la fibre optique sur la zone d'intervention publique.

À travers son délégataire, Vaucluse numérique, il apporte ainsi le Très Haut Débit aux entreprises et aux particuliers des petites agglomérations comme des villages excentrés.

D'ici 2022, 100% du Vaucluse sera connecté au Très Haut Débit
www.vaucluse.fr

Le déploiement de la fibre optique dans la zone d'intervention publique est cofinancé par le Conseil départemental de Vaucluse, l'Union européenne, l'Etat, la Région Sud Paca et les intercommunalités. Le reste du territoire relève des opérateurs privés.

Les intercommunalités : Aygues-Ouvèze en Provence, Enclave des Papes-Pays de Grignan, Rhône Lez Provence, Vaison Ventoux, Pays Réuni d'Orange, Les Sorgues du Comtat, Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, Luberon Monts de Vaucluse, Pays d'Apt Luberon, Sud Luberon, Ventoux Sud.



4. AMÉLIORER LA COUVERTURE MOBILE DU TERRITOIRE

Etat d'avancement du projet « New Deal » : ce protocole de coopération entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs vise à **garantir une couverture mobile de qualité** dans les zones peu ou mal couvertes en 4G en 2020.

Depuis 2018, 3 nouveaux sites ont été mis en service sur 3 communes rurales de Vaucluse et **18 sites sont en cours de déploiement**.

Répartition des opérations en cours	Sites
Sites mis en service	3
Sites en cours de déploiement (< à 24 mois)	18
Etudes en attentes ou suspendues	4
Etudes en stock	16
Etudes abandonnées*	13
TOTAL	53

Date de l'arrêté	Nom de la zone/commune	Nbre de sites	Statuts
04-juil.-18	MURS	1	En Service
04-juil.-18	SIVERGUES	1	En Service
04-juil.-18	BUOUX	1	En Service
12-juil.-19	SAVOILLAN	1	En cours de déploiement
23-déc.-19	LA TOUR D'AIGUES	1	En cours de déploiement
23-déc.-19	BONNIEUX	3	En cours de déploiement
27-mai-20	SAUMANE	2	En cours de déploiement
27-mai-20	BLAUVAC	1	En cours de déploiement
21-août-20	MONIEUX	1	En cours de déploiement
21-août-20	PEYPIN D'AIGUES	1	En cours de déploiement
21-août-20	VITROLLES-EN-LUBERON	1	En cours de déploiement
01-oct.-20	BUOUX	1	En cours de déploiement
17-déc.-20	MORNAS	1	En cours de déploiement
17-déc.-20	VALREAS	1	En cours de déploiement
17-déc.-20	GIGNAC	1	En cours de déploiement
17-déc.-20	PIOLENC	1	En cours de déploiement
17-déc.-20	LIoux	1	En cours de déploiement
09-avr.-21	AURIBEAU	1	En cours de déploiement
TOTAL		21	

Dans ce cadre, une réflexion est menée sur un projet d'application mobile qui sera installée sur les mobiles de volontaires et fera remonter en direct des informations sur la couverture réelle du territoire. L'application sera proposée à tous les vauclusiens, mais aussi aux agents du Département qui parcourent les routes et aux partenaires (pompiers, gendarmes, EPCI, communes).

Si des zones sont déclarées non couvertes, les opérateurs seront mobilisés pour couvrir ces zones blanches.



5. RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE, NOTAMMENT LES PUBLICS FRAGILES

L'inclusion numérique se définit comme un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu, en lui permettant d'acquérir les compétences numériques nécessaires à son inclusion sociale et économique. La médiation numérique se définit comme la mise en relation entre un individu et un service numérique.

Dans ces deux notions, l'humain est au cœur du dispositif : l'aidant (médiateur) va accompagner un individu ou un groupe afin de les aider à maîtriser des outils, enjeux et usages du numérique. L'enjeu est de permettre à chacun de pouvoir, s'il le souhaite, utiliser les outils numériques de manière responsable et maîtrisée.

Sur ce volet de l'inclusion et médiation numériques, le présent document n'a pas vocation à présenter la totalité des initiatives sur le Vaucluse. Or, aujourd'hui, le numérique est omniprésent dans le quotidien des vauclusiens.

Il existe sur le territoire un important tissu d'acteurs publics ou privés qui œuvrent pour la médiation et l'inclusion numériques, face aux besoins croissants des publics. Ces initiatives, structurées et visibles à des niveaux divers, maillent le territoire avec des lieux de proximité ouverts et souvent polyvalents. Nous ne disposons toutefois pas d'une vision exhaustive à l'échelle départementale.

5.1 Renforcer les actions en faveur de l'inclusion numérique

A. le réseau départemental d'inclusion numérique

Réseau départemental



Face aux grandes difficultés d'une partie de la population liées à l'usage du numérique et l'accès aux droits sociaux par voie dématérialisée, le Département de Vaucluse, la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS), la CAF et la MSA ont constitué **un réseau de partenaires au service de l'inclusion numérique**.

Mis en place en 2020 dans le cadre du **Plan national de Lutte contre la Pauvreté**, ce réseau regroupe en 2021 **10 structures partenaires** qui proposent un service d'écrivain public numérique sur 15 communes du Vaucluse.

Les bénéficiaires de ce dispositif, identifiés en tant qu'usagers très éloignés du numérique et nécessitant un accès aux droits sociaux, sont orientés par les opérateurs vers les partenaires qui les **accompagnent, individuellement et gratuitement, dans la réalisation de leurs démarches administratives d'accès aux droits sociaux**. En 2020, **1 463 personnes** ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif.

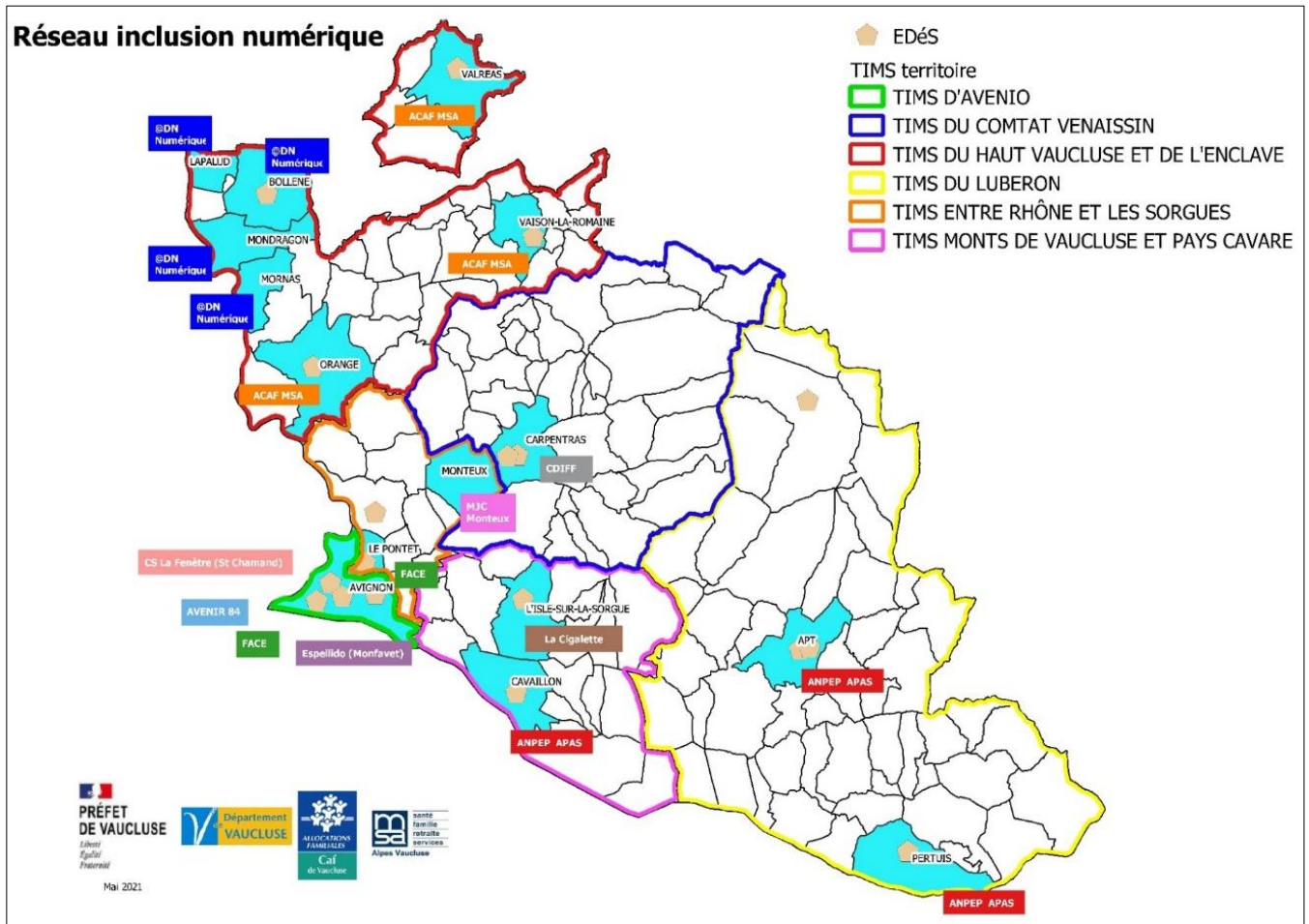
Le réseau départemental d'inclusion numérique constitue une démarche pilote et innovante qui offre un accompagnement individuel spécifique destiné aux personnes les plus fragilisées par la fracture numérique.

LE PRINCIPE : écriture publique numérique (« faire à la place de l'utilisateur ») pour les publics en situation d'illectronisme. Il s'agit d'un accompagnement individuel et gratuit de publics fragiles pour l'accès aux droits sociaux (logement, CAF, MSA, titres, impôts).



L'accès à ce réseau se fait uniquement sur orientation par les partenaires ou membres du réseau.

A noter dans ce bilan que beaucoup de structures ont été impactées par la crise sanitaire, certaines ont suspendu leur action, d'autres se sont adaptées (réception uniquement sur rendez-vous pour gérer le flux).



Avenir 84	Avignon	AAP 2019
FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion)	Avignon; Le Pontet	AAP 2019
CS la Fenêtre	Avignon	AAP 2019
L'Espelido	Avignon	AAP 2019
CIDFF	Carpentras	AAP 2019
ANPEP / APAS	Apt; Cavaillon; Pertuis	AAP 2019
ADN Numérique	Bollène; Mondragon; Mornas ; Lapalud	AAP 2019
MJC l'Atelier	Monteux	AAP 2019
ACAF MSA	Orange; Vaison la Romaine; Valréas	AAP 2019
CS la Cigarette	L'Isle sur la Sorgue	AAP 2021

Carte et liste des membres du réseau départemental d'inclusion numérique – CD84 - 2021



B. Les ateliers de médiation numérique



Dans un contexte de numérisation des relations entre les citoyens, les administrations ou les entreprises, il est primordial de pouvoir accompagner le développement des usages numériques pour les vauclusiens, par des ateliers thématiques collectifs et un accompagnement à la prise en main et à la pratique du numérique.

En 2020, le Département a déployé son nouveau **Dispositif départemental en faveur des usages et services numériques**.

Ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'action conduite sur le territoire et sa lisibilité vis-à-vis des publics et des besoins grandissants en matière de médiation numérique.

Il intègre :

- La mise en place d'un réseau des acteurs de la médiation et des innovations numériques.
- Le soutien aux acteurs de la médiation numérique.
- Le soutien aux acteurs de l'inclusion numérique.
- Un fonds de soutien aux innovations en matière d'usages et services numériques.



Ce dispositif soutient la mise en œuvre **d'ateliers collectifs de maîtrise des outils numériques** (tablettes, smartphone, ordinateurs...) **et des pratiques numériques** (emails, téléchargement de fichiers, applications, ...).

La crise sanitaire a eu pour conséquence la limitation de certains ateliers organisés en présentiel et un recours massif à distance aux acteurs subventionnés par le Département pour permettre à la population de bénéficier de conseils et d'appui dans leurs démarches.

	2020
Nb de structures subventionnées par le Département	14
Nb de salariés rattachés à l'action	32
Nb d'ateliers organisés (2020)	643
Nb de participants	3 389
Nb total de personnes accueillies par la structure	10 343
Nb d'ateliers projetés (2021)	981
Montant budgété par le Département	136 600 € (54 800 € en 2017)

En 2021, un volet complémentaire a été intégré au dispositif départemental. Il vise à **accompagner au numérique les bénéficiaires du RSA, dans le cadre de leur parcours d'insertion socio-professionnel**. Deux opérateurs ont été retenus dans le cadre d'un appel à projets : Avenir 84 à Avignon et l'Espace social et culturel Villemarie de Carpentras. À terme, l'objectif est de développer ce dispositif sur tout le territoire vauclusien.



En octobre 2020, le Département a organisé les Journées de l'Innovation en Vaucluse (J'IV), en partenariat avec Avenir 84 et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

La CAF organise également des ateliers collectifs dans ses relais CAF, en parallèle de la diversification et la simplification des téléprocédures.

communauté d'agglomération **L'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON** accompagne et soutient des associations, centres sociaux et espaces de vie sociale dans les QPV qui apportent un accueil, une information, une orientation des publics par des relais de proximité.



Des permanences de médiation administrative sont tenues dans certaines de ces structures pour aider et faciliter les démarches administratives, et de plus en plus des démarches dématérialisées des services publics (Préfecture, CAF, Pôle emploi, CPAM...).

Des permanences du PADE (Point d'Accès au Droit pour les Etrangers) sont également organisées dans les communes d'Avignon et du Pontet pour accompagner les étrangers dans la régularisation de la situation de leur séjour et démarches en France.



5.2 Déployer et coordonner un réseau de médiation numérique

Le numérique est un objectif phare du Schéma de services et regroupe de nombreux partenaires qui interviennent sur plusieurs thématiques :

- médiation numérique,
- inclusion numérique,
- formation.

La mise en lisibilité des actions et des acteurs du numérique sur le département est un objectif majeur du schéma de services à travers notamment :

- **un Guide des missions** (« Qui fait quoi ? »),
- **une Cartographie** des structures et des services proposés (projet présenté en Comité de Pilotage, à finaliser),
- **un Travail collaboratif** entre les acteurs concernés : Etat, Département et l'ensemble des partenaires.

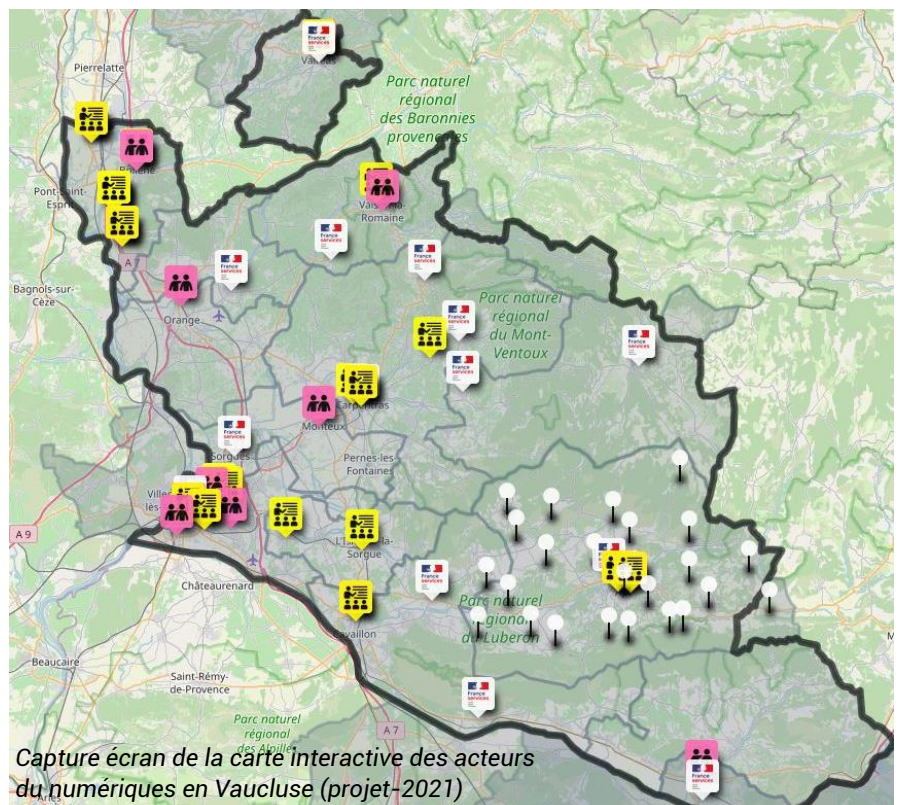
Le but est de créer une dynamique de réseau (interconnaissance, échanges, mutualisation) qui favorise la coordination et la lisibilité de l'action pour les publics.

Un travail collaboratif sera à réaliser pour recenser les principaux points d'inclusion et médiation numérique en Vaucluse liés aux réseaux structurés d'accompagnement :

- Ateliers médiation.
- Réseau inclusion numérique.
- Accompagnement spécifique des bénéficiaires du RSA.
- Espaces France Services.
- ADAN.
- Conseillers Numériques.

L'outil cartographique présenté lors du Comité de Pilotage est avant tout à destination des partenaires afin de mieux savoir qui fait quoi et où ? pour mieux répondre et orienter les usagers.

Dans un second temps, cette cartographie pourra être consolidée et rendue publique.



5.3 Simplifier et faciliter les démarches en ligne



Le dispositif national **Aidants Connect** vise à sécuriser et faciliter le « faire pour le compte de » pour les personnes les plus éloignées du numérique. Les habilitations sont en cours et permettront de sécuriser et valoriser le rôle des aidants numériques.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « **Fabriques de Territoire** » vise à valoriser des structures tiers-lieu « tête de réseau » qui jouent un rôle de **lieu ressource, lieu de formation et d'apprentissage, lieu d'inclusion dans les territoires.**

Doté de 45 millions d'euros, il a pour objectif d'identifier d'ici 2022, 300 fabriques de territoire, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la ville et 150 dans les territoires ruraux.

En mai 2021, le Vaucluse dispose de 4 Fabriques de Territoires :

- Vague 1 (février 2020) : Avenir 84 à Avignon et Gare numérique à Carpentras,
- Vague 3 (octobre 2020) : Espace Maison Crillon à Grillon,
- Vague 4 (janvier 2021) : Akwaba Ka Théâtre à Châteauneuf de Gadagne.

Le plan national en faveur du numérique, doté de 250 millions d'euros pour faciliter le numérique au quotidien, est articulé autour de 3 axes :

- Des outils pour les acteurs de l'inclusion numérique (kits inclusion),
- Généralisation des **Aidants Connect** en sécurisant le cadre juridique,
- La création de 4000 médiateurs numériques sur tout le territoire : **les Conseillers Numériques.**

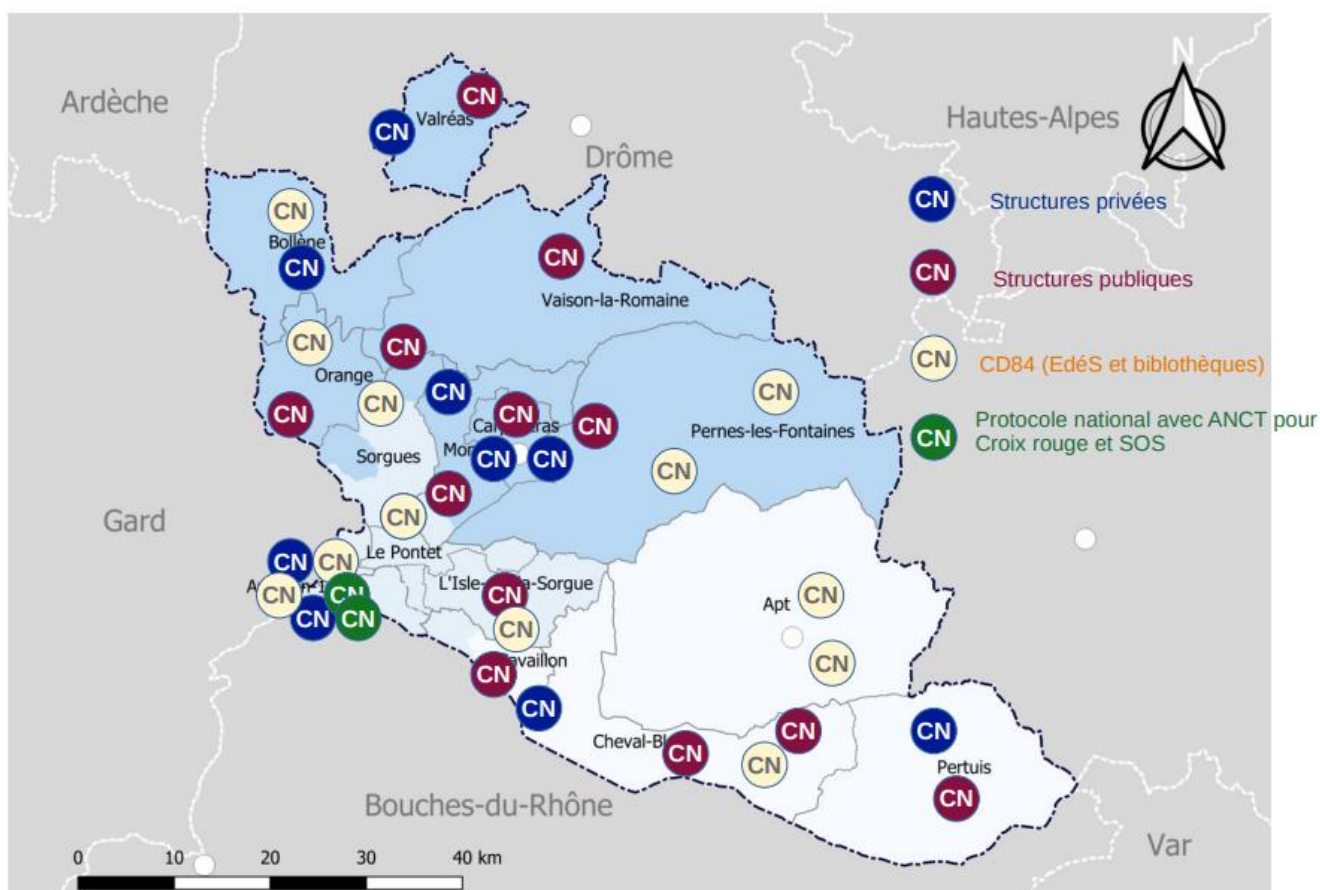
Le rôle des Conseillers Numériques est d'assurer, autour d'ateliers collectifs ou individuels, l'accompagnement et la médiation numérique auprès des personnes éloignées de l'usage et des enjeux numériques autour de 3 thématiques :



- **Usages quotidiens du numérique** : travail à distance, consultation médicale, prise de rendez-vous, achat et vente en ligne, ...
- **Sensibilisation aux enjeux du numérique pour favoriser des usages citoyens et critiques** : s'informer, vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité des enfants, ...
- **Rendre autonomes les usagers** pour les démarches administratives en ligne.

L'ANCT pilote ce réseau de médiateurs numériques dans le cadre de son programme France services.





Prévisions de déploiement des Conseillers Numériques en Vaucluse (Préfecture – sept 2021)

Environ 40 Conseillers numériques devraient être affectés dans les structures publiques et privées de Vaucluse, dont 12 au sein du Département de Vaucluse, dans les EDÉS et les bibliothèques partenaires du réseau départemental des bibliothèques.



Le témoignage **d'Avenir 84**, qui intervient depuis 2000 sur le territoire du Grand Avignon, illustre le panel d'actions destiné à renforcer la cohésion sociale et l'accès public au numérique.

Avenir 84 intervient selon les modalités suivantes :

- Education populaire et animation (publics scolaires, périscolaires, seniors, emploi et insertion, ateliers de médiation numérique, Pass numérique, etc.).
- Formation professionnelle : Grande école du numérique, Actions de Formations Conventionnées - Pôle emploi, Plan d'investissement dans les compétences, ...
- Culture, citoyenneté et Education : Fabrique numérique de territoire, Festival d'Avignon, Education nationale, conseils citoyens du Grand Avignon, ...
- Médiation numérique et accompagnement aux démarches en ligne : Réseau départemental de l'inclusion numérique, Point relais Caf de Vaucluse, partenaire numérique Pôle emploi, Réseau Régional Sudlabs (lieu d'innovation et de médiation numériques), interventions en EDÉS du TIMS Avenio, ...

Par ailleurs, Avenir 84 participe activement aux réseaux régionaux et nationaux de médiation numérique (Hub du Sud, MedNum...).



ORIENTATION 3 : AMÉLIORER ET STRUCTURER UNE OFFRE DE MOBILITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET POUR TOUS LES USAGERS

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise un objectif de couverture de l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (AOM). Jusqu'à cette loi, seules les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines et les métropoles étaient obligatoirement AOM à l'échelle intercommunale. La conséquence était que d'importants territoires se trouvaient dépourvus d'une offre de services de mobilité alternatifs à l'usage individuel de la voiture.

6. DÉPLOYER ET PROMOUVOIR UNE OFFRE DE MOBILITÉ ALTERNATIVE NOTAMMENT EN DIRECTION DES PUBLICS FRAGILES ET DES TERRITOIRES PEU DENSES ET MOINS DESSERVIS

6.1 Concevoir et piloter des stratégies de mobilité intercommunales

La LOM réorganise le paysage institutionnel sur les mobilités autour de 2 niveaux de collectivités :

- Région (AOT et AOM régionale) : chef de file,
- EPCI (AOM locale) : échelon de proximité pour adapter les solutions aux besoins des territoires, les EPCI avaient jusqu'au 31 mars pour faire le choix de prendre la compétence.

En Vaucluse :

- 3 agglomérations AOM : Grand Avignon, Comtat Venaissin, Luberon Monts de Vaucluse,
- 6 nouvelles Communautés de Communes AOM : Vaison Ventoux, Rhône Lez Provence, Pays Réuni d'Orange, Sorgues du Comtat, Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, COTELUB.

NOM de l'EPCI	Communes de l'EPCI	Population	AOM au 01/01/2021	Statut de la CC
CC Rhône Lez Provence	5	24 316	Non, la CC n'est pas AOM	CC demande le transfert
CC Ventoux Sud	11	9 567	Non, la CC n'est pas AOM	Pas de transfert : la Région devient AOM locale
CC Pays d'Apt-Luberon	25	29 720	Non, la CC n'est pas AOM	Pas de transfert : la Région devient AOM locale
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	19	23 424	Non, la CC n'est pas AOM	Pas de transfert : la Région devient AOM locale
CC Aygues-Ouvèze en Provence	8	20 013	Non, la CC n'est pas AOM	Pas de transfert : la Région devient AOM locale
CC du Pays Réuni d'Orange	5	45 681	Non, la CC n'est pas AOM	CC demande le transfert
CC Territoriale Sud-Luberon	16	25 758	Non, la CC n'est pas AOM	CC demande le transfert
CC des Sorgues du Comtat	5	50 613	Non, la CC n'est pas AOM	CC demande le transfert
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	5	34 321	Non, la CC n'est pas AOM	CC demande le transfert
CC Vaison Ventoux	19	17 077	Non, la CC n'est pas AOM	CC demande le transfert

Extrait de [Prise de la compétence d'organisation des mobilités par les communautés de communes](#) | FRANCE MOBILITÉS (francemobilites.fr) – 19/05/2021

La LOM a pour ambition d'améliorer significativement les déplacements du quotidien en facilitant l'accès à des transports moins coûteux et plus propres. Elle tend également à déployer la compétence mobilité au sein de chaque territoire, notamment périurbains et ruraux.



La LOM se décline en 4 objectifs :

- **réduire** la dépendance à l'automobile,
- **développer** et accélérer la mise en place de nouvelles solutions de mobilités,
- **diminuer** l'impact des transports sur l'environnement en réussissant une véritable transition écologique dans les déplacements,
- **investir** davantage dans les infrastructures permettant de faciliter les déplacements du quotidien.

La Région a en charge de définir des bassins de mobilité afin de mieux articuler et coordonner, à l'échelle pertinente, les actions et stratégies des AOM.

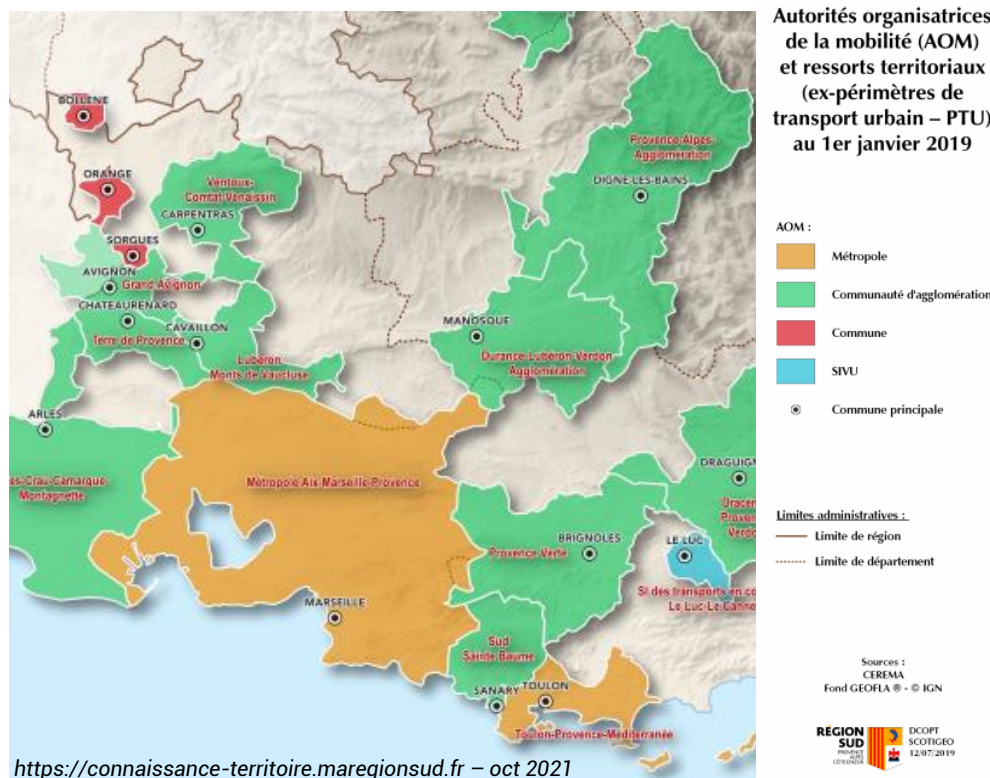
Un **bassin de mobilité** est l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent. Son territoire peut regrouper un ou plusieurs EPCI, généralement autour d'un pôle d'attractivité et son périmètre peut varier en fonction des spécificités locales.

Certains services peuvent faire l'objet de la prise de compétence par les EPCI (transports en commun, mobilités actives, partagées, solidaires...), selon les spécificités et besoins du territoire. La période 2021-2023 du Schéma de services permettra une analyse plus fine sur ce volet.

La Région, en tant qu'autorité organisatrice des transports, impulse une dynamique régionale en faveur des mobilités nouvelles. Le 1^{er} axe de son plan climat est ainsi consacré à la mobilité : préservation des ressources, protection de l'environnement et du bien-être des habitants.

La mobilité est une thématique majeure car elle contribue à faciliter l'accès physique aux services pour les publics et constitue un service aux populations.

Toutefois, compte tenu de la pluralité d'acteurs et de l'absence d'une visibilité à l'échelle départementale, le présent document ne présente que quelques initiatives territoriales sur les mobilités.



6.2 Soutenir le déploiement d'offres de mobilités locales, complémentaires aux transports en commun

Ce volet du Schéma de services concerne :

- le soutien au déploiement de dispositifs de court-voiturage spontané, basé sur les solidarités territoriales (comme par exemple l'adhésion en 2019 de COTELUB à REZOPOUCE avec la matérialisation de 57 points d'arrêt sur tout le territoire),
- l'amélioration et l'adaptation des offres de Transports à la Demande (TAD) aux spécificités territoriales afin d'en assurer la pérennisation,
- la promotion et l'accompagnement d'initiatives en direction des publics fragiles, comme par exemple avec le projet de **plateforme de mobilités solidaires du Département** de Vaucluse.

La LOM prévoit que « *La Région et le ou les Départements concernés pilotent l'élaboration et suivent la mise en œuvre, à l'échelle d'un bassin de mobilité, d'un plan d'action commun en matière de mobilité solidaire. Le plan d'action définit les conditions dans lesquelles ces personnes bénéficient d'un conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité.* »



Dans ce cadre, le Département de Vaucluse a impulsé un projet sur les mobilités inclusives à destination des publics en insertion. Il s'agit d'accompagner les bénéficiaires du RSA via une plateforme d'appui, d'information et de conseil en mobilité pour faciliter leur insertion professionnelle. Un appel à projets a été lancé début 2021 et l'opérateur retenu courant mai 2021 disposera d'une convention établie pour un an.

L'enjeu de cette plateforme est de lever les freins liés à la mobilité pour la recherche d'un emploi, enjeu qui rejoint les enjeux d'accès à l'emploi et aux services ou de médiation numérique sur lesquels le Département de Vaucluse est fortement mobilisé.

L'objectif est de favoriser la mobilité des bénéficiaires du RSA en vue d'une insertion professionnelle durable.

Il s'agira dans les faits d'une **plateforme Internet et d'un numéro unique** à destination des référents de parcours qui accompagnent les bénéficiaires du RSA, où un référent mobilité actionnera des dispositifs de mobilité : mise en lisibilité de l'offre de transport en commun, mise à disposition de véhicules, transport à la demande, garages solidaires, accompagnement individuel ou collectif... Le dispositif s'appuie également sur des réunions de sensibilisation à destination des professionnels de l'insertion.



La ville d'Apt a lancé le 15 octobre 2021 « **Mobily** », un service de transport grâce à 2 bus gratuits qui parcourent la ville sur un réseau de 22km. Dès le 1^{er} semestre 2022, ces 2 véhicules fonctionneront uniquement au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) provenant de la station intercommunale de Perréal. Ce projet s'inscrit dans une démarche de mobilité durable et d'amélioration de l'accessibilité des services, les bus desservant les lieux de travail, de santé, de loisirs, de sports et d'études de la ville.



6.3 Développer des réseaux de liaisons douces au sein ou à proximité des pôles structurants



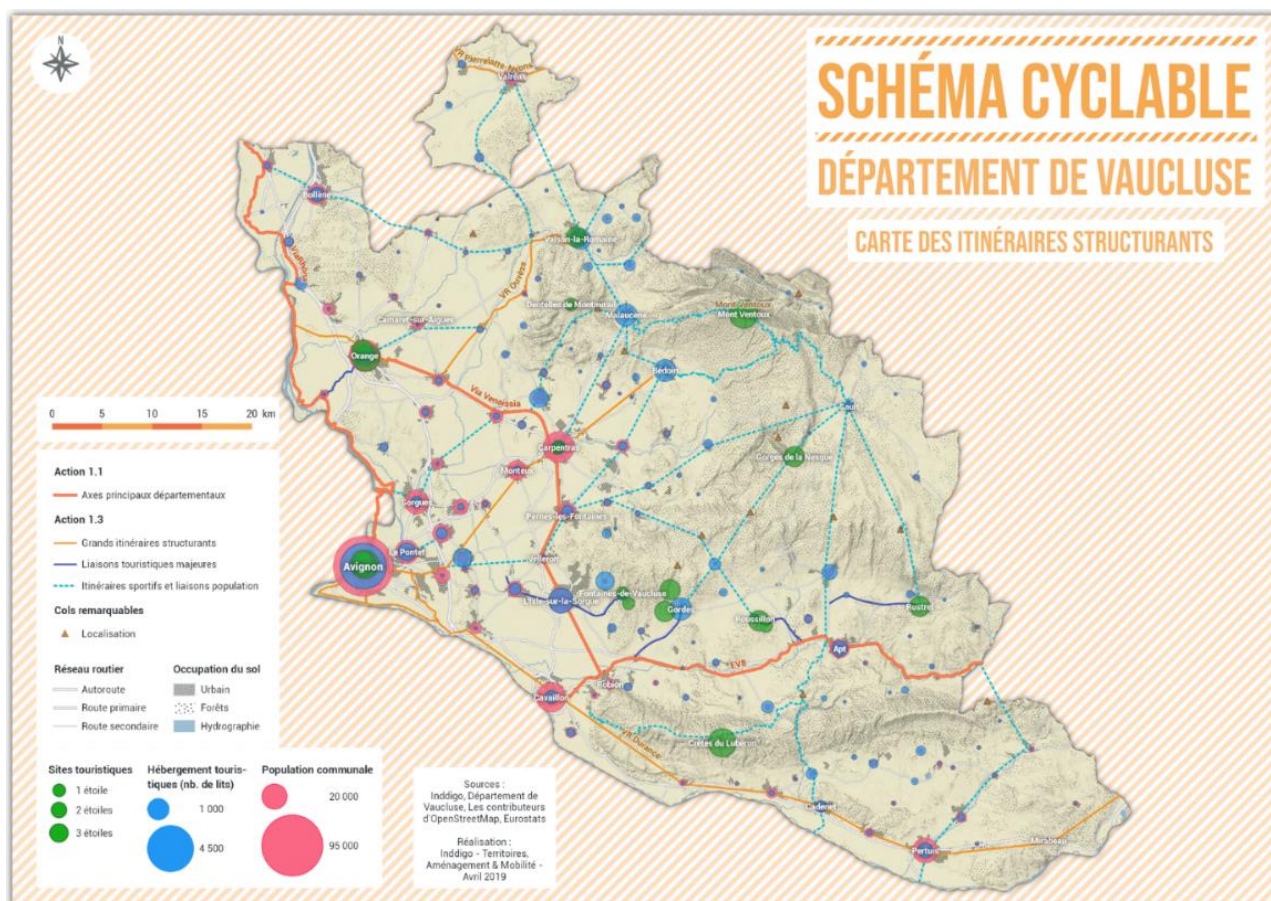
Le Département agit en faveur des mobilités douces avec le Schéma départemental « Vélo en Vaucluse 2019-2025 » : adopté en juillet 2019, il s'articule autour de 3 axes :

- **Axe 1** Sécuriser et développer la pratique pour tous,
- **Axe 2** Structurer les itinéraires et développer l'intermodalité vélo,
- **Axe 3** Promouvoir le vélo comme un élément clé de la stratégie touristique du Vaucluse.

Il existe **3 principales VéloRoutes** en Vaucluse : la Méditerranée à vélo, la Via Rhôna, la Via Venaissia qui sont des itinéraires structurants, intégrés à un réseau de véloroutes européen ou régional, en lien avec des pôles d'échanges multimodaux (PEM) afin de favoriser l'intermodalité. En 2019, la fréquentation sur ces 3 VéloRoutes a été de 182 461. En 2020, sur les mêmes compteurs, la fréquentation a été de 187 495.

Ces itinéraires initialement à vocation principalement touristique, ont évolué vers des usages pour des trajets domicile-travail à proximité des agglomérations (Avignon, Carpentras, Cavailon, Apt).

En 2020, 90 km (sur les 152 km) que représentent ces 3 itinéraires, étaient aménagés par le Département de Vaucluse, en voie propre ou partagée, pour une pratique en toute sécurité du vélo.



D'autres projets d'aménagement cyclables sur des axes majeurs de mobilité, sont en cours en partenariat avec les collectivités de Vaucluse impliquées : aménagement du rond-point de Réalpanier (mise en service 2021), aménagement du carrefour de Bonpas (en cours d'études).

Le vélo est un moyen relativement accessible pour se déplacer, mais l'un des principaux freins à sa pratique au quotidien est la sécurité.

Le Département agit pour lever ces freins, à travers son dispositif départemental en faveur du vélo (délibération n°2021-123 du 26 mars 2021), dans le cadre duquel il a déployé **3 Appels à projets** annuels ou permanents :

- **stationnement sécurisé** (fourniture et pose d'arceaux vélo) : en 2020, cet AAP a permis d'équiper 26 communes, 3 aires de covoiturage, le centre de Rasteau et 2 Espaces Naturels Sensibles (AAP renouvelé chaque année depuis 2020),
- **balisage des boucles touristiques** (subvention à hauteur de 33%) sur la fourniture et pose de signalisation (AAP permanent),
- **aménagements cyclables sur les réseaux structurants** (AAP permanent).

En 2021, le Département est lauréat de l'Appel à Projets « A VELO 2 » de l'ADEME. Dans ce cadre, il consolidera dès 2022 ses actions en faveur du vélo, notamment à destination des collégiens et des publics fragiles.

Par ses actions, le Département favorise l'accès aux services par ce mode de déplacement actif.

Les territoires et en particulier les intercommunalités s'engagent sur la mobilité à vélo et font émerger des services visant à faciliter l'appropriation et l'usage du vélo.



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la COVE a lancé en 2020 son Schéma directeur des pistes cyclables, avec pour cible principale les trajets domicile-travail et domicile-école. Objectifs : identifier les axes stratégiques reliant les points clés du territoire, mailler le territoire en travaillant avec les communes et le Département.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAISON VENTOUX

Elle a conventionné avec le Département pour le projet de Véloroute de l'Ouvèze : Sablet/Vaison-La-Romaine/Mollans-Sur-Ouvèze. Cette infrastructure favorisera notamment le « vélotaf ». Vaison Ventoux a également répondu à l'AAP régional « Sud Smart Territoires », pour ajouter au projet de Véloroute une surcouche numérique. Une enquête sur la Véloroute a été lancée sur 3 axes : population locale, cyclistes français et professionnels du tourisme. 800 réponses ont été obtenues, les résultats devraient être communiqués courant 2021.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Luberon Labo Vélo : l'EPCI a conventionné avec le Parc Naturel Régional du Luberon, lauréat de l'Appel à projets de l'Etat et l'ADEME « Vélo et Territoire », pour élaborer un schéma directeur cyclable et proposer pendant 2 ans un travail d'animation et de communication sur le vélo au quotidien. En 2021 ont lieu des



travaux de requalification de la zone industrielle des Bourguignons à Apt : ces travaux permettront d'améliorer l'accès de la zone, notamment par la création de pistes cyclables.

communauté d'agglomération



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON

Un calculateur d'itinéraire pour les cyclistes à l'échelle du Grand Avignon a été mis en place en 2018 (Géovélo). Il existe également une offre de vélo libre-service (Vélopop) sur le territoire, avec 30 stations et 300 vélos depuis 2019. Le Grand Avignon subventionne l'association « roulons à Vélo », en tant que relais local pour la promotion de la pratique du vélo.

Il propose également une subvention à l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les habitants du territoire (100 € par foyer). Un fonds de concours a été déployé dans le cadre de la réalisation d'itinéraires et d'aménagements cyclables.

Le Grand Avignon est un partenaire financier et technique pour la réalisation de l'itinéraire définitif de la Via Rhôna. Enfin, le Grand Avignon prend systématiquement en compte les liaisons douces dans les projets structurants (grands itinéraires, vélo routes, desserte des PEM, gares et zones d'habitats denses,...).



LA VILLE D'AVIGNON

La ville d'Avignon a aménagé le Chemin des canaux, une voie verte entre Avignon et Montfavet, qui constitue un axe majeur de mobilité active quotidienne et de loisirs accessible à un large public au sein d'un tissu urbain dense.



7. AMÉLIORER ET OPTIMISER L'INTERCONNEXION ET L'INTERMODALITÉ DE L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN EXISTANTE

7.1 Optimiser l'offre de transports en commun existante et en faciliter l'usage



LA RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Autorité Organisatrice des Transports (AOT), organise les transports collectifs d'intérêt régional, sur rails et sur routes. La loi MAPTAM de 2014 fait de la Région le chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports.

La Région coordonne ainsi son action avec les AOM du territoire pour optimiser l'offre proposée aux usagers, en définissant les règles générales relatives à l'intermodalité entre les services publics de transport et de mobilité. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) organise la stratégie régionale à moyen et long terme (2030 et 2050).

Le SRADDET a pour objectif de proposer une offre de transports intermodale à l'horizon 2022. Il s'inscrit dans la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des usagers et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents réseaux de transport à travers 3 orientations :

- **développer** l'intermodalité,
- **favoriser** une offre de transports simplifiée et performante,
- **déployer** des infrastructures.

La Région vise un report modal de la voiture individuelle vers des modes de transports collectifs et durables de 15 % à l'horizon 2030. Le SRADDET identifie des leviers permettant d'atteindre ces objectifs, et notamment :

- la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur,
- le déploiement d'une offre de transports en commun adaptée aux territoires,
- l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux performants,
- un meilleur accès des usagers à l'information et une simplification de la tarification,
- la création de voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage sur les axes autoroutiers,
- le développement des sites propres en milieu urbain et la mise en place de réseaux à haut niveau de service,
- le soutien au développement de modes de transports propres.

En tant qu'AOM, la Région définit l'offre de transport ferroviaire avec la SNCF dans le cadre d'une convention (2019-2024). Le TER représente 146 gares (ou points d'arrêt), 550 TER par jour pour près de 100 000 voyageurs quotidiennement.

La Région propose un service public de voyageurs par autocars, en complément des axes desservis par les lignes ferroviaires : les Lignes Express Régionales (LER). Ainsi, elle assure un bon maillage du territoire. En complément, les lignes interurbaines desservent les 6 départements de la région



et renforcent l'offre Zou !, qui rassemble les réseaux de transports sous une marque unique. En 2021, 1 700 cars assurent en moyenne 500 circuits par jour.

Afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers, les Maisons de Région installées dans les départements, proposent des équipes dédiées pour répondre aux besoins des citoyens.

communauté d'agglomération



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON

En vue de favoriser l'interopérabilité entre les réseaux et notamment régionaux, le Grand Avignon déploie un nouveau système billettique depuis 2019. Ce système inclut des tarifications attractives pour les publics fragiles et/ou à faibles revenus :

- Facilipass Senior : réservé aux personnes de plus de 65 ans non imposables,
- Handipass : réservé aux personnes invalides à 80% minimum en invalidité civile, 50% minimum en invalidité de guerre et dont le revenu est inférieur au RSA,
- Facilipass Demandeurs d'emplois : réservé aux personnes demandeurs d'emploi indemnisés dont le revenu est inférieur au RSA.

Le Grand Avignon travaille au développement de l'information en temps réel de l'utilisateur : Bornes d'Information Voyageurs (BIV), site internet et application TCRA (Transports en Commun de la Région d'Avignon) et information visuelle embarquée.

Depuis octobre 2019, un réseau collectif structurant est en service avec la première phase du tramway et de 2 lignes de bus cadencées aux temps de parcours fiabilisés grâce à des voies de circulation dédiée, appelées « Chron'hop » (Avignon Nord-Hôpital et Agroparc-Saint Lazare).

La seconde phase du tramway de 3,2 kilomètres entre l'Ile Piot et Saint Lazare est en phase d'étude, pour une mise en service à l'automne 2024. Enfin, il est prévu la création de PEM à Avignon centre, Montfavet et Morières les Avignon.

A l'horizon 2022 seront déployés **4 nouveaux Parc Relais (P+R)** : Saint-Chamand, Les Angles, Agroparc, Rognonas, en plus des 3 existants (Italiens, Piot et Amandiers).

De nombreux partenaires sont associés au Plan de Déplacement Urbain (PDU) du Grand Avignon, seul PDU mise en œuvre sur le territoire de Vaucluse.



7.2 Structurer une offre d'aires de covoiturage multimodales en lien avec les EPCI

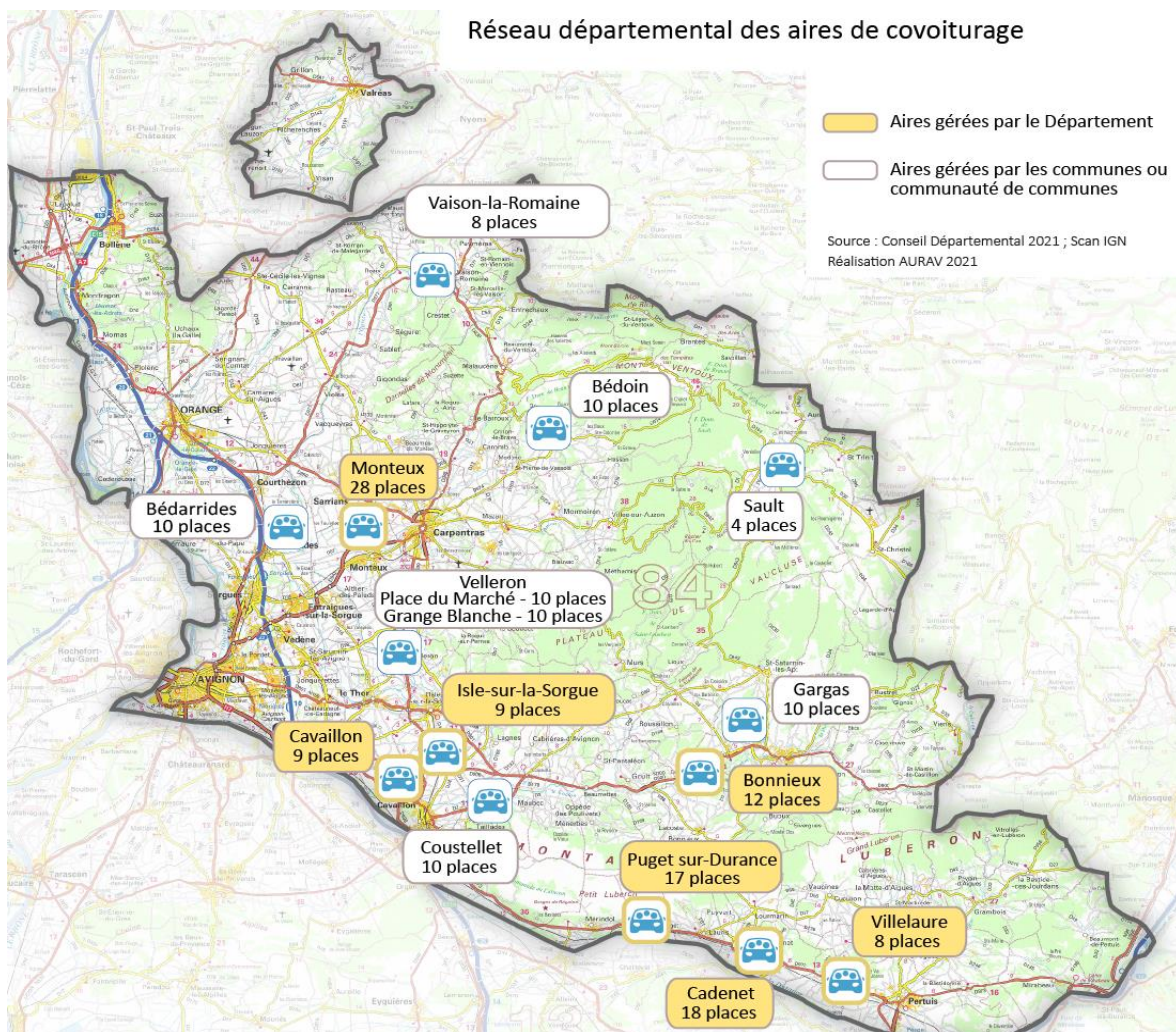


Afin développer la pratique du covoiturage en proposant un maillage territorial d'aires de covoiturage et leur mise en lisibilité pour les usagers, le Département a adopté en septembre 2018 son Schéma départemental de développement du covoiturage en Vaucluse (délibération n°2018-328 du 21 septembre 2018).

Entre 2017 à 2020, 15 aires de covoiturage ont été aménagées dont 8 aires sous compétence départementale et 7 aménagées par des collectivités vauclusiennes bénéficiant d'une labellisation par le Département.

Cette labellisation des aires répond au cahier des charges du schéma de covoiturage, selon 8 critères :

- localisation,
- dimensionnement,
- sécurité/visibilité/ intermodalité,
- signalisation, revêtement,
- équipements/aménagements paysagers,
- gratuité.



	Nombre d'aires	Nombre de places
2018	5	64
2019	13	153
2020	15	173
Projets 2021	22	258

Les signalisations de position et directionnelle sont installées par le Département pour assurer la lisibilité de ces aires.

La labellisation d'une dizaine d'aires supplémentaires est prévue, avec notamment deux aménagements de premier plan à l'étude :

- au niveau du Pôle de santé à Carpentras avec 71 places,
- à proximité de l'accès à l'échangeur autoroutier d'Avignon Nord, qui comprendrait, 97 places (partenariat avec la Région dans le cadre du Contrat de proximité).

Le Schéma départemental de covoiturage promeut également la mise en relation des covoitureurs via les plateformes et applications existantes, dont la plateforme départementale www.covoiturageavignonvaucluse.fr.

Sur cette thématique du covoiturage, les intercommunalités mènent des actions dont quelques illustrations sont présentées ici :



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN

Partenariat avec la société **Klaxit** pour une expérimentation d'un an, prévue pour 2020, elle a été retardée en raison de la crise sanitaire. L'objectif est de mettre en place une plateforme de covoiturage en ciblant prioritairement les gros employeurs du territoire. Pour mobiliser les covoitureurs (conducteurs et utilisateurs), la COVE envisage de financer leurs trajets. Afin de faire connaître cette expérimentation et d'élargir l'usage du covoiturage, la COVE va mettre en œuvre des actions de communication grand public.



LA COMMUNAUTÉ TERRITORIALE SUD LUBERON

L'EPCI a adopté un schéma de mobilité rurale en 2016, dans le cadre duquel la réalisation de 3 Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) est étudiée (Cadenet, la Tour d'Aigues et Mirabeau) et inscrits dans le PCAET.

Dans le cadre de la réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de France Mobilité, le service d'autostop local et convivial **Rézopouce** a été déployé. Inauguré en septembre 2019, avec des arrêts matérialisés et une application active (90 abonnés), la campagne de communication a été mise en pause par la crise sanitaire. COTELUB est en cours d'élaboration d'une stratégie de mobilité.



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON

Des **aires de covoitages** sont prévues au niveau des 3 échangeurs autoroutiers (finalisation de la convention de financement pour l'aire Avignon Nord). Des stationnements dédiés au covoiturage sont prévus dans les futurs Parc Relais (P+R).



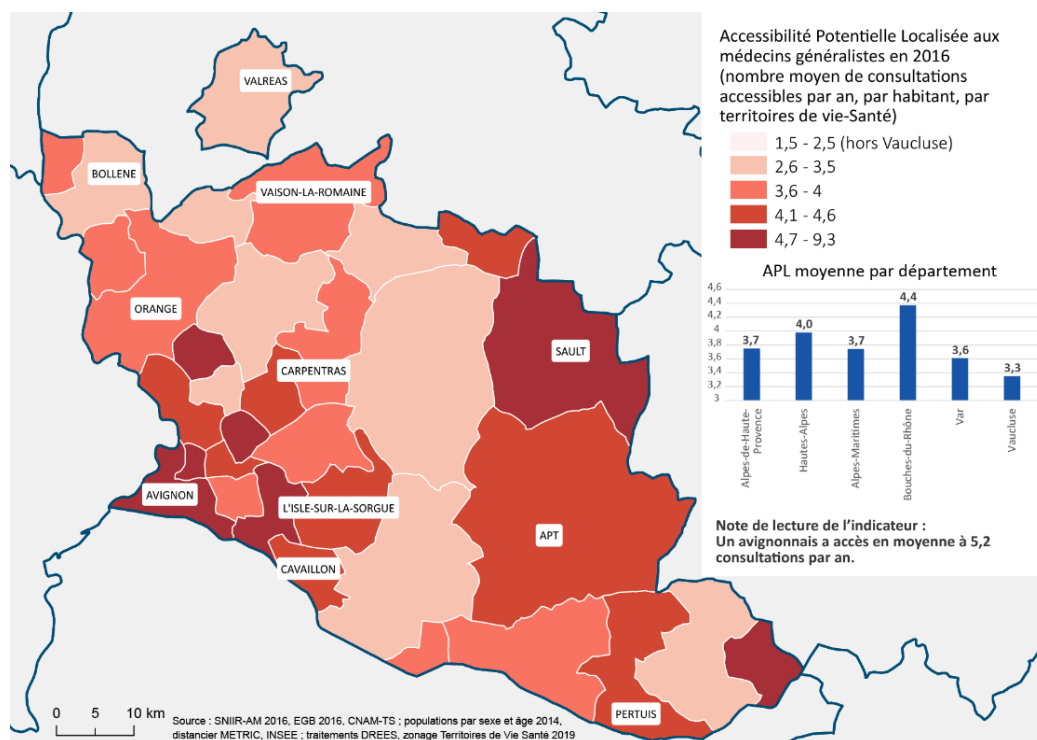
ORIENTATION 4 : ASSURER LE MAINTIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE SANTÉ ET DE PROXIMITÉ

L'accès aux services de santé est un enjeu majeur pour les années à venir, enjeu renforcé par la situation sanitaire.

L'Accessibilité Potentielle Localisée aux Médecins Généralistes est un indicateur de la DREES* qui

mesure la proximité entre l'offre et la demande de soins de premier recours.

Cet indicateur tient compte de l'offre et de la demande des communes environnantes. En plus de la distance, l'APL tient compte de l'âge des populations.



En moyenne en 2016, un Vauclusien a accès à 3,3 consultations par an (en dessous de la moyenne régionale : 3,8 et nationale : 4,1)

	2012	2017	2020
Nb de médecins généralistes en Vaucluse	906	884	861
Dont entre 60 et 64 ans	175 (19,3%)	183 (20,7%)	171 (19,9%)
Dont entre 30 et 34 ans	69 (7,6%)	49 (5,5%)	41 (4,8%)
Densité / 100 000 hbts	161	152,5	151
Âge moyen	52,4 ans	53,6 ans	53,7 ans

Le Vaucluse compte 65 communes (43%) non dotées d'un médecin généraliste en 2021. Depuis plusieurs années, on constate un nombre de médecins généralistes en baisse régulière et un âge moyen des praticiens en hausse, pour une population qui augmente et vieillit.

* DREES : (Service Statistique Public du Ministère des Solidarités et de la Santé) et de l'IRDES (Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé).



8. EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ, MAINTENIR UNE OFFRE DE SANTÉ ACCESSIBLE POUR TOUS

Sur ce volet « Santé », ce bilan à mi-parcours ne présente que quelques initiatives portées par des EPCI et portées à connaissance du Comité de pilotage lors des échanges préparatoires.

8.1 Favoriser le renouvellement des professionnels de santé

Les collectivités agissent dans le domaine de la santé, principalement pour faciliter l'installation et l'exercice de praticiens.

communauté d'agglomération



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON

a créé son 1^{er} Atelier Santé Ville en décembre 2016, qui a abouti récemment à l'élaboration du 1^{er} Plan local de santé publique intercommunal des QPV (Quartiers Politique de la Ville) du Grand Avignon. Le Plan a été adopté pour la période 2020-2022. Un **Atelier Santé Ville** est à la fois une démarche locale et un dispositif public, à la croisée de la politique de la ville et des politiques de santé. Son objectif est de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

En 2021, des actions spécifiques seront conduites par les professionnels de la Maison Régionale de Santé d'Avignon auprès des publics des QPV afin d'améliorer l'accès aux droits à la santé de ces populations : information, sensibilisation, médiation...

Dans le cadre de son Plan Local de Santé Publique intercommunal, le Grand Avignon a identifié le soutien à l'installation des professionnels de santé comme objectif prioritaire. En 2020, cela s'est traduit par la programmation d'un soutien financier à la Maison régionale de santé d'Avignon au titre de travaux d'aménagement et d'agrandissement qui permettront d'accueillir de nouveaux professionnels à partir de 2021 et d'élargir l'offre de soins de proximité proposée.

Le Grand Avignon accompagne également la mise en œuvre des actions de la Maison de santé du Pontet qui sont déployées auprès des publics des QPV du Pontet et en collaboration avec les associations locales. Des actions ont été menées par une diététicienne-nutritionniste en 2020.

Le Grand Avignon a également soutenu la mise en place d'un projet « santé » d'une professionnelle de la pratique « shiatsu » pour accompagner certains publics, notamment des personnes âgées, à pratiquer une activité physique régulière douce adaptée à leurs états de santé.



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN

Un Atelier Santé Ville (ASV) est porté par l'hôpital de Carpentras et géré par la COVE (convention-cadre). Un portage qui favorise le partage d'informations et la co-construction des projets, la coordinatrice ASV fait partie de l'équipe projet « Politique de la ville ».

Il s'articule autour d'un diagnostic et d'un plan local de santé publique (en cours d'actualisation) autour de 4 axes :

- L'accès aux soins.
- Les comportements à risques.
- La périnatalité et la petite enfance.
- L'animation territoriale.



Les locaux du centre hospitalier de Carpentras abritent une Maison Médicale de Garde, ouverte les week-ends et jours fériés. 42 médecins généralistes libéraux s'y relaient pour faire face à la pénurie de médecins.

Une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** a été créée en 2019 sur la COVE, elle regroupe des professionnels de santé du Comtat Venaissin qui sont associés à un projet de santé pour :

- renforcer l'accès aux soins pour tous,
- fluidifier le parcours de soins,
- améliorer les conditions d'exercice des professionnels,
- renforcer l'attractivité du territoire.

La **ville de Carpentras** met à disposition 2 logements pour les stagiaires médecins de l'hôpital, afin de faciliter les conditions d'exercice de leur stage et leur permettre de découvrir la ville.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le **Contrat Local de Santé 2021-2025** mis en place sur l'intercommunalité est un outil de territorialisation des politiques de santé. Cet outil partenarial décline, au niveau local, les priorités du projet régional de santé. Il participe à la réduction des inégalités territoriales de santé, à la promotion de la santé, à la prévention, à l'accès aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Après un diagnostic élaboré de façon partenariale, les 4 axes du CLS sont :

- mener des actions de prévention à destination de l'ensemble de la population,
- porter une attention aux plus fragiles,
- favoriser l'accès aux soins,
- développer un environnement favorable à la santé.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RÉUNI D'ORANGE

Il n'existe pas sur ce territoire de programmation d'atelier Santé-Ville. Pour favoriser l'installation de structures médicales ou paramédicales, l'intercommunalité accompagne les porteurs de projet :

- Création du pôle médical sur la route de Camaret.
- Projet de maison médicale sur le quartier de Fourchevieilles : accompagnement du porteur de projet (Association AID) à diffuser et à intégrer cet établissement dans le quartier prioritaire.



8.2 Poursuivre le déploiement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et des structures d'exercice coordonné



La MSP a pour objectifs d'améliorer l'accès aux soins, de moderniser les pratiques et de renforcer la qualité et la sécurité des soins. L'enjeu est de faciliter l'accès aux soins grâce à ces dispositifs de structures d'exercice coordonné.

Les MSP, label délivré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sont des leviers d'accès aux soins de première nécessité dans les territoires.

La **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** est constituée d'acteurs de santé qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiées. Son objectif est de faciliter l'exercice des professionnels de santé et d'améliorer l'organisation des prises en charge des patients.

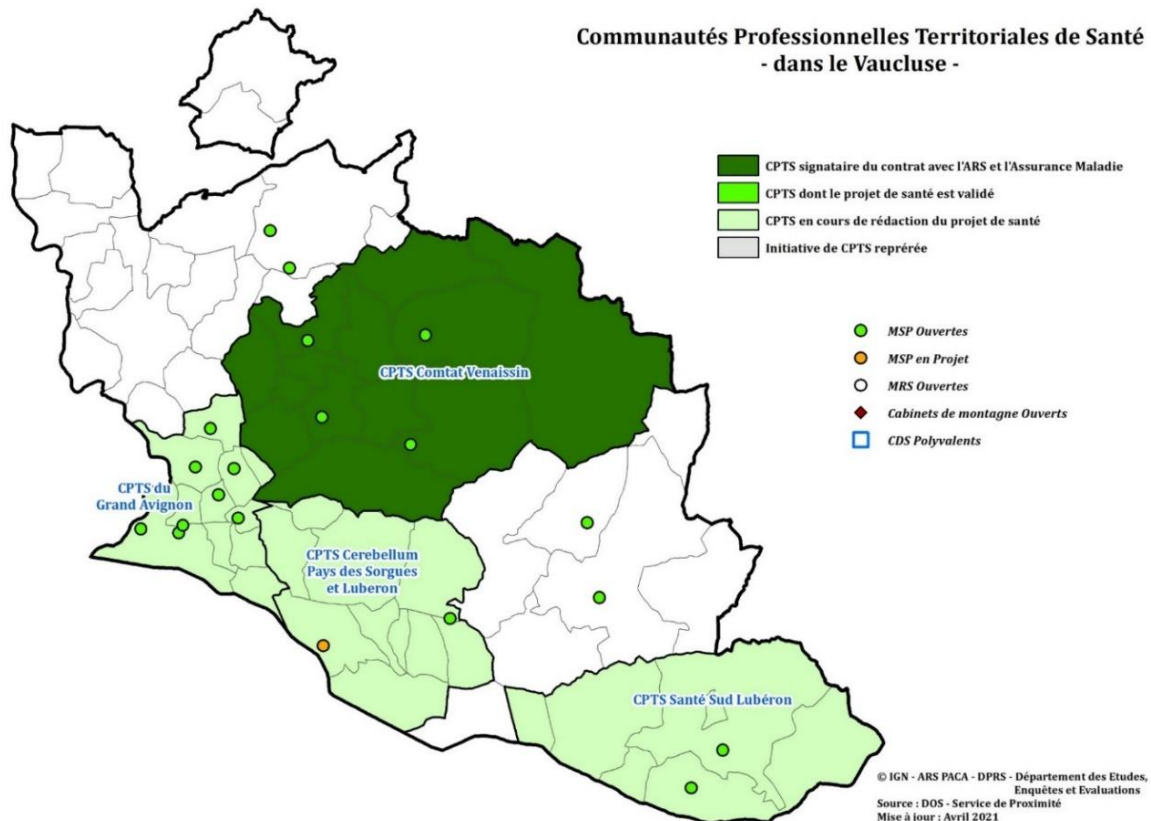
Le projet de santé est un prérequis à la contractualisation entre les professionnels et l'ARS.

Les CPTS sont composées :

- De professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié (a minima 2 médecins généralistes et 1 infirmier).
- D'établissements de santé.
- D'acteurs de la prévention ou promotion de la santé.
- D'établissements et services médico-sociaux et sociaux.

Depuis 2017, les MSP et les CPTS se sont déployées sur le Vaucluse, rencontrant l'intérêt des professionnels de santé et répondant à leurs attentes ainsi que celles des usagers.

En avril 2021 le Vaucluse compte 20 MSP labellisées et 4 projets de CPTS contre seulement 5 MSP en 2018.



Depuis le début de la crise sanitaire, les partenariats ont été renforcés entre ces structures et avec en appui complémentaire, le Conseil de l'Ordre des Médecins de Vaucluse, l'Union Régionale Des Professionnels de Santé des différentes professions (Médecins, infirmiers, pharmaciens, ...) et le SDIS.

Les actions menées ont été notamment la prise en charge (suivi à domicile), le dépistage, et la vaccination. L'enjeu à venir est de déployer ces dispositifs dans le Nord Vaucluse.

Si elles diffèrent par leur organisation et leurs statuts, les MSP et les CPTS constituent d'importants dispositifs pour l'amélioration de l'accès aux soins en Vaucluse et la préservation de la santé publique.



9. ORGANISER LE MAINTIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LES TERRITOIRES FRAGILISÉS

9.1 Définir des stratégies de soutien à l'écosystème commercial à l'échelle intercommunale

A. Quelques actions d'EPCI en faveur des services de proximité

communauté d'agglomération



Sur le volet du commerce de proximité, qui relève du champ de compétences des communes sur le territoire du **Grand Avignon**, l'agglomération participe à un projet de boutique à l'essai sur Morières-Lès-Avignon.

Dans ce cadre, l'agglomération a co-signé en novembre 2019 une convention avec Initiative Terres de Vaucluse et la Fédération des boutiques.

Par ailleurs le Grand Avignon a abondé aux fonds régionaux visant au soutien des entreprises durant la phase post-Covid. Ce fonds a vocation à aider par le biais de subventions les commerces et entreprises du territoire. Ces subventions concernent notamment les commerces de proximité (COVID Résistance).

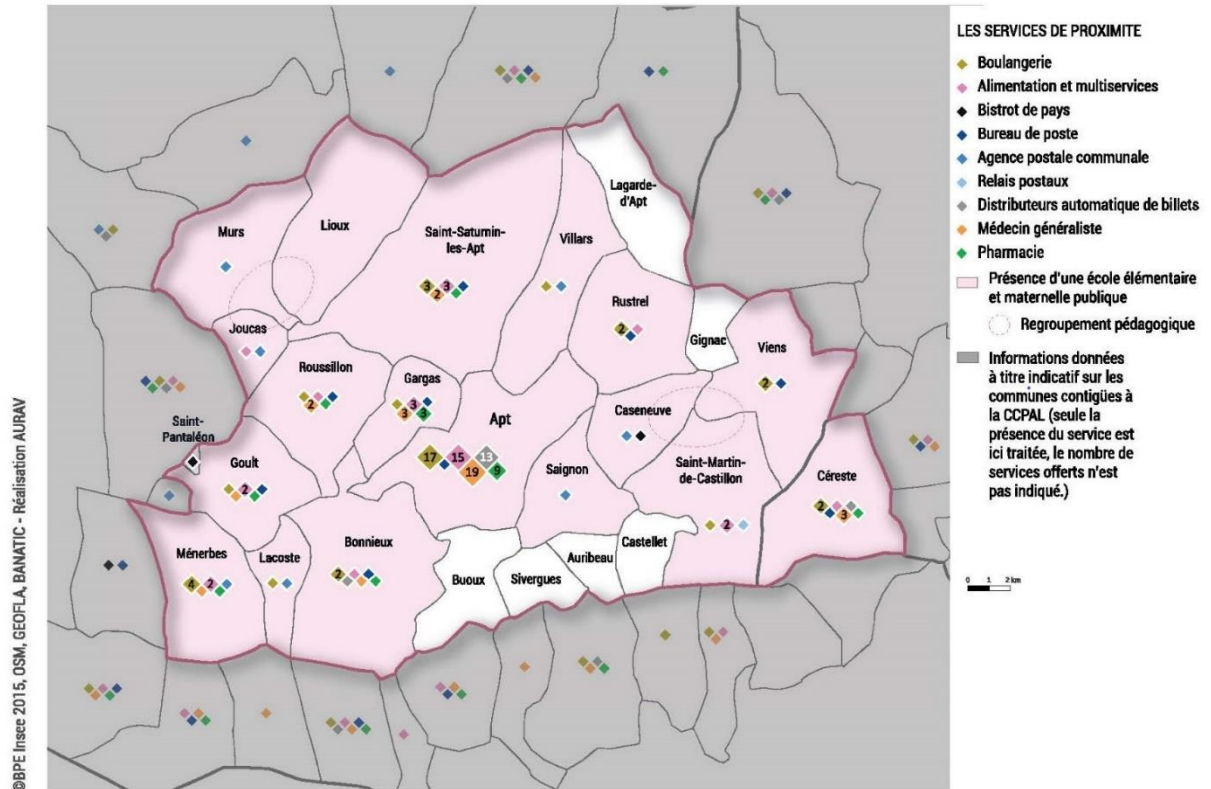


B. Evolution de la présence de services de proximité sur un territoire : la CC Pays d'Apt Luberon

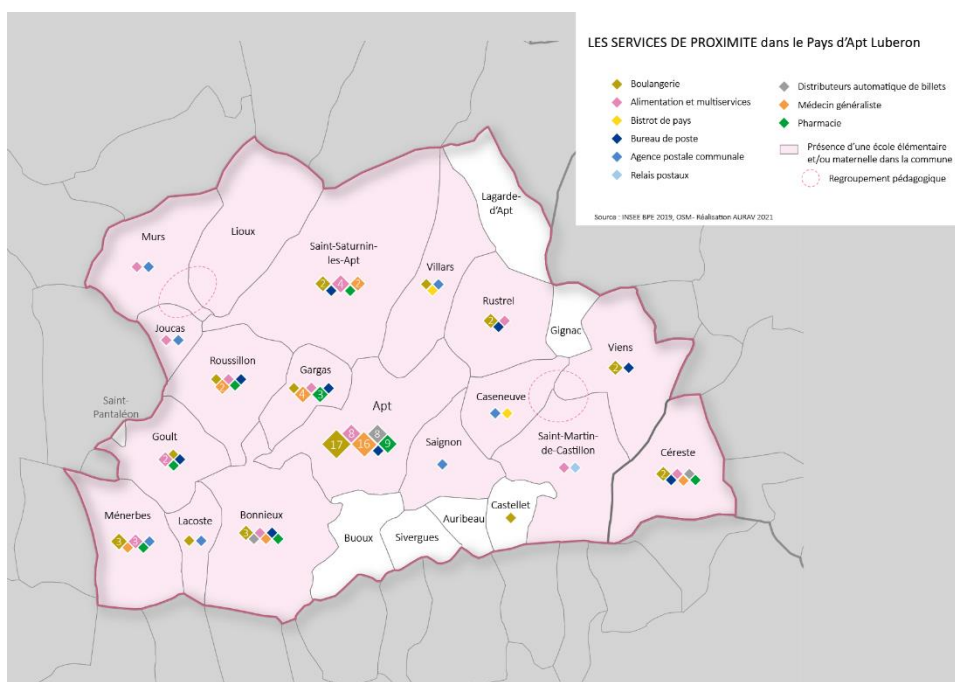


Comparatif de l'évolution des services de proximité sur le territoire de la CC Pays d'Apt Luberon entre 2017 et 2021 (données INSEE/BPE) :

1. Cartographie 2017 (données BPE 2015) :



2. Cartographie 2021 (données BPE 2019) :



3. Tableau récapitulatif et comparatif :

SERVICE	2017	2021	EVOLUTION
Boulangeries	38	37	-1
Alimentation et multiservices	32	25	-7
Bistrot de Pays	1	2	+1
Bureau de Poste	9	9	=
Agence Postale Communale	7	7	=
Relais Postal	1	1	=
DAB	15	10	-5
Médecins Généralistes	32	27	-5
Pharmacies	18	18	=
Ecoles	18 communes sur 25	18 communes sur 25	=
Regroupement Pédagogique	2	2	=

Sur ce territoire rural, on constate une dynamique territoriale qui permet le maintien des principaux services de proximité, indépendamment de la démographie.

On constate des évolutions sur un laps de temps relativement court de 5 ans avec une tendance à la baisse pour 3 catégories de services :

- Distributeurs automatiques de billets (-33%),
- Petits commerces d'alimentation et multiservices (-21,8%),
- Médecins généralistes (-15,6%).

Ces indicateurs permettent un suivi des services de proximité sur les territoires ruraux pour le Schéma de Services.



9.2 Identifier les services stratégiques devant faire l'objet d'une veille

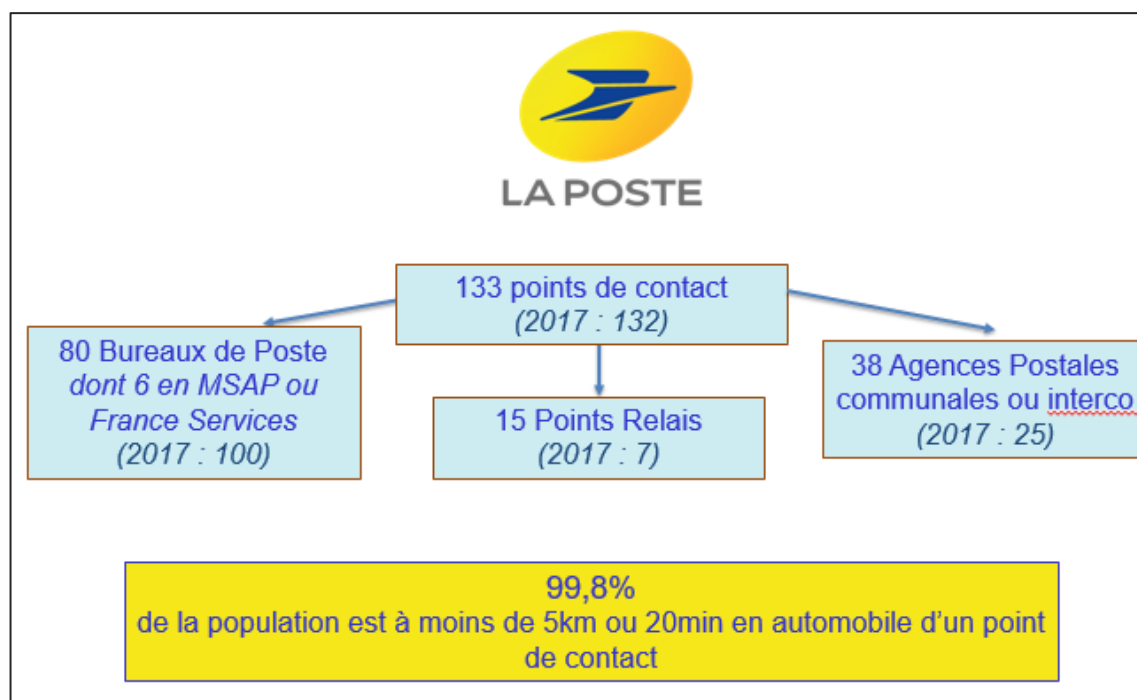
A. La présence postale, vecteur du maintien de l'offre de services

Entre 2017 et 2020, on note une présence identique de La Poste en Vaucluse en nombre de points de contacts (132 en 2017, 133 en 2020). Mais on constate une transformation du réseau avec une augmentation des agences postales communales (+13) et des Points Relais (+8).

Les points de contact de La Poste sont répartis sur 113 communes (75% des communes de Vaucluse).

55,6% de ces points de contacts sont identifiés comme prioritaires au vu de leur statut ou de leur localisation géographique.

99,8% de la population est à moins de 5kms et à moins de 20min (en voiture) d'un point de contact, ce qui est conforme à la norme d'accessibilité définie dans la législation relative à la présence postale sur le territoire.



Chiffres 2020 La Poste

D'autres actions partenariales sont menées par la Poste pour contribuer à améliorer l'accès à ses services :

- Médiation avec des acteurs sociaux et numérique ainsi que dans toutes nos structures EFS (dans ce cas ½ journée par semaine),
- Partenariat avec la Gendarmerie sur La Bastide des Jourdans,
- Partenariat avec le CDAD, permanence des avocats 1 jour par mois dans les EFS,
- Sensibilisation et diagnostic d'appétence au numérique dans les bureaux QPV de Carpentras, Cavaillon, Avignon République, Avignon Place Pie, Avignon Pont des deux Eaux, Le Pontet, Avignon Saint Jean, Orange ainsi que dans toutes les structures EFS ce qui a permis d'organiser les ateliers numériques gratuits dans certains bureaux (Cavaillon, Avignon).

Tous les services de La Poste sont accessibles depuis le site internet.



Par ailleurs, la Poste est un partenaire national de France Service. A ce titre, elle est présente pour un premier niveau d'information dans tous les EFS du Vaucluse.

Elle propose également des services à domicile à tous les vauclusiens grâce aux facteurs (visites aux personnes âgées, portage de repas, de courses et de médicaments)

La convergence entre bureaux de Poste et Espaces France Services est un enjeu fort pour mutualiser les ressources.

B. Les Points Justice du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)



Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse (CDAD) a été créé le 7 juillet 2000, dans le cadre de la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits.



Il s'agit d'un groupement d'intérêt public qui réunit, au niveau départementale, les acteurs qui œuvrent pour l'accès au droit dans le département et notamment : l'Etat, la Région, le Département, les communes qui le souhaitent, les professionnels du droit et le secteur associatif spécialisé.

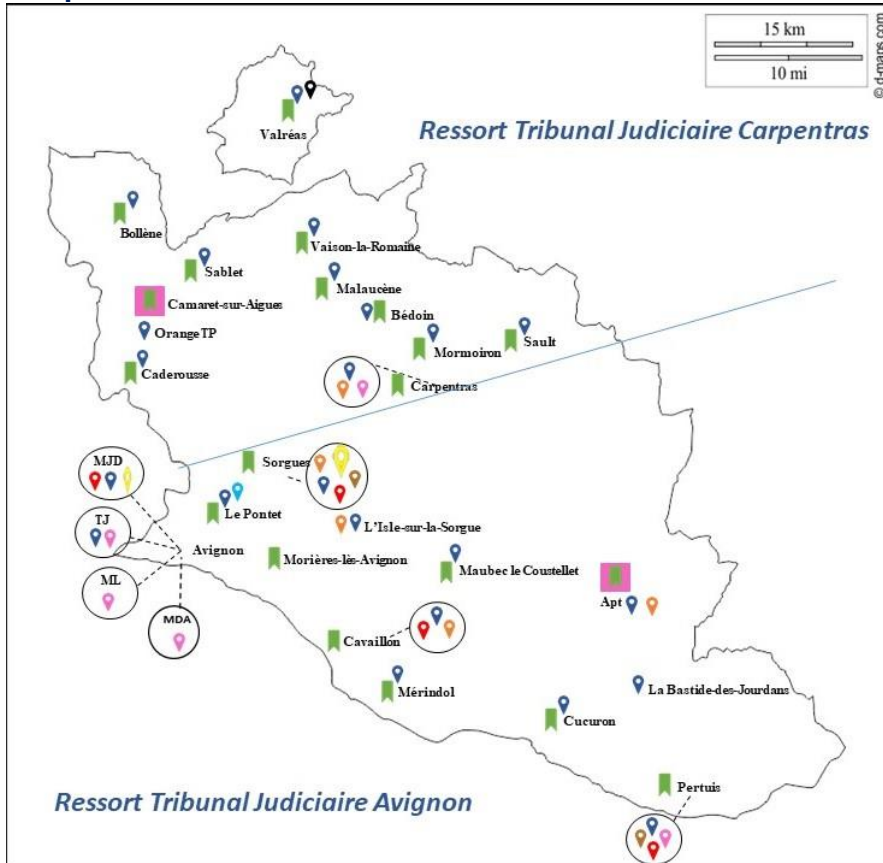
Le CDAD garantit aux usagers un service public de la justice de proximité, plus efficace et accessible. Il existe une diversité de dispositifs d'accès au droit, certains étant coordonnés par le CDAD. Les Points Justice sont des lieux d'accueil gratuits et permanents, neutres et confidentiels, qui apportent une information de proximité, grâce à l'intervention de professionnels du droit, de juristes et autres intervenants qualifiés.

En 2021, 28 Points Justice maillent le territoire vauclusien (25 en 2017), toutes actions confondues (permanences juridiques de droit généraliste, droit des sociétés, enfance, notaires, associations...). Une cartographie interactive est disponible sur www.cdad84.fr/points-justice/.

Il est important de noter qu'avant le 1er janvier 2021, la dénomination de ces lieux d'accès au Droit était différente : il s'agissait de Point d'Accès au Droit (PAD) ou de Relais d'Accès au Droit (RAD).

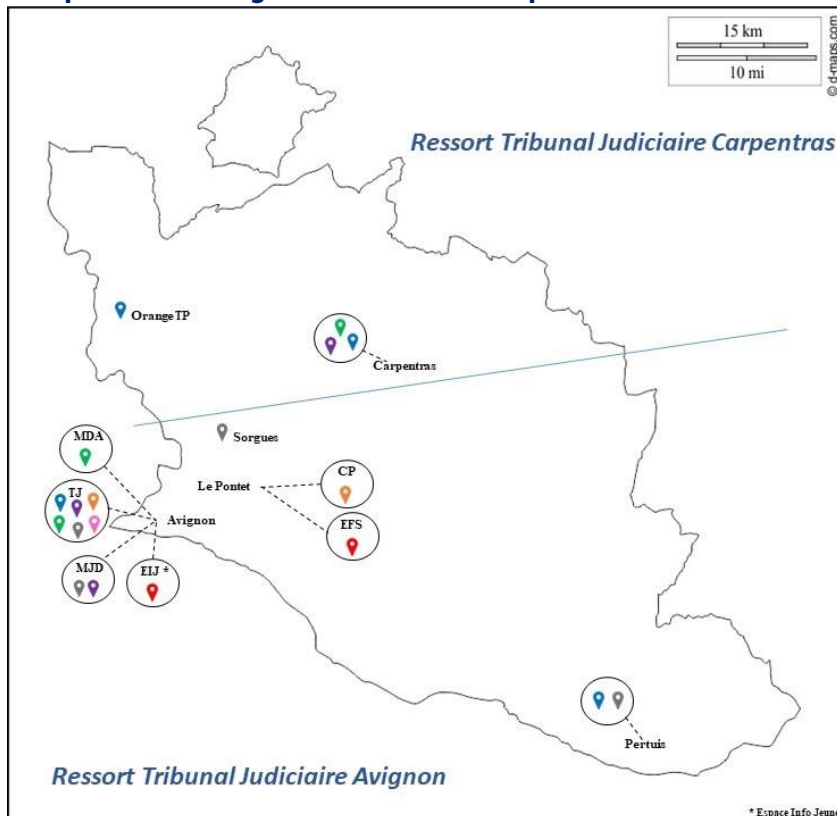


Des permanences d'avocats et notaires sur tout le territoire vaclusien :



A jour au 20 novembre 2021.

Des permanences grâce à un réseau de partenaires associatifs :



A jour au 20 novembre 2021.



9.3. Agir en faveur du maintien des services stratégiques de proximité

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, impactant fortement les commerces.

Des dispositifs nationaux de soutien aux commerces, existants ou mis en œuvre dans le cadre du plan de relance « commerce », visent à limiter les effets néfastes de cette crise.



Action Cœur de Ville est l'un de ces dispositifs. **3 villes en Vaucluse** bénéficient de ce dispositif depuis 2018 : **Avignon, Cavillon, Carpentras**. Pour exemple le plan d'actions de la ville de Carpentras sur les volets du commerce/développement économique et des services/équipements publics comporte 2 volets :

- **Volet Commerces et développement économique** : favoriser l'installation et le développement d'activités novatrices en centre-ville, étendre l'activité commerciale et reconquérir le parcours marchand, tout en accompagnant les commerçants pour répondre à leurs besoins.
- **Volet services et équipements publics** : réaliser des équipements culturels structurants, maintenir et développer les services publics en centre-ville, développer et diversifier une offre de formation.

Le projet Action Cœur de Ville de Carpentras s'articule, pour chaque thème, autour d'opérations structurantes (la Gare numérique, démarches de reconquête commerciale, réflexions sur la réhabilitation de friches, réhabilitation du bâtiment Inguimbertaine, réhabilitation d'une crèche, construction d'un équipement culturel etc.) et d'opérations d'animations visant à accompagner les acteurs et dynamiser le territoire (Esprit Client, MarketPlace, développement du numérique).



Un autre dispositif national de revitalisation a été lancé fin 2020 : **Petites Villes de Demain**. **En Vaucluse, 9 territoires représentant 15 communes** ont été désignés par le Préfet pour en bénéficier.

Piloté par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires, ce dispositif vise à renforcer l'attractivité des centres bourgs de moins de 20 000 habitants et à améliorer les conditions de vie des habitants de ces pôles de centralités et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques de transition.

Le maintien ou le développement des services au public et la mobilité sont notamment des thématiques importantes des projets PVD.

Ce programme vise à mettre à disposition des bénéficiaires les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.





Dans ce cadre, le Département a conclu un partenariat avec la Banque des Territoires pour gérer les crédits d'études et d'ingénierie alloués à ce programme. Dans le même temps, le Département a fait évoluer son dispositif d'Aide à la Structuration des Projets de Territoires pour cofinancer les études des porteurs de projets.



Déploiement du programme Petites villes de demain

VAUCLUSE

9 PETITES VILLES DE DEMAIN
QUI RASSEMBLENT
15 COMMUNES

-  Commune sélectionnée
-  Partenariat
-  EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
-  Commune retenue dans le programme Action cœur de ville



9.4 Renforcer l'attractivité des commerces de proximité

A. La Chambre de Commerce et d'Industrie



CCI VAUCLUSE

La CCI a un rôle d'accompagnement des commerces de proximité en Vaucluse, qui s'articule notamment autour d'une cellule d'appui complétée par des accompagnements thématiques :



En 2019, la CCI a réalisé 41 accompagnements à la transmission ou reprise de commerces stratégiques, selon leurs problématiques propres ou sur les mesures mises en œuvre pendant la crise sanitaire.

Sur l'accompagnement au numérique, par exemple en 2020, la CCI a accompagné Cavaillon sur la mise en œuvre de boutiques connectées et Digiconsult.

D'autre part, la CCI propose chaque semaine un webinar, diffusé librement, sur une thématique relative au commerce et au numérique (« SOS numérique »).

Une plateforme de géolocalisation des commerçants ouverts pendant le confinement et un **Marketplace départemental, les Bons Plans** - en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la CCAOP et la CCLRP, ont également permis de soutenir l'activité des commerces pendant cette crise sanitaire.

La CCI met également en œuvre des actions de promotions du commerce local, par exemple :

- Eco-défi des commerçants : Avignon et CCRLP,
- Audit « Esprit Client » à Cavaillon, Carpentras et Apt,
- Evènement « Ma boutique, mes solutions » à Cavaillon le 27 septembre 2019.

B. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La CMA a élaboré une **Charte de Soutien à l'Activité Economique de Proximité**, dont 48 communes vauclusiennes étaient signataires à la mi-novembre 2020.

Pendant la crise sanitaire, une plateforme régionale gratuite a été mise en place dès le 19 mars 2020. Au 15 mai 2020, 4 121 dossiers avaient déjà été saisis et traités pour le Vaucluse (21 359 en Région).

La CMA communique également à travers des spots télévisés, propose un portail dédié aux dispositifs de soutien et envoie un emailing hebdomadaire. 20 tutoriels d'assistance numérique aux artisans ont été réalisés.

NB : les données transmises en mars 2021 par la CMAR concernent tous les secteurs de l'artisanat. Dans le Schéma de services, seules les boulangeries sont prises en compte dans les 35 services ciblés (les boulangeries représentent 2% des entreprises artisanales du Vaucluse).



9.5 Préserver le maillage du réseau départemental des bibliothèques :

Avec **102 bibliothèques**, le **réseau départemental** assure un maillage territorial de proximité et un accès aux services proposés par les membres du réseau.

Les années 2020 et 2021 ont été fortement impactées par le contexte pandémique. En conséquence, un certain nombre d'actions n'a pu être mené, notamment les rencontres avec les EPCI et la mise en œuvre du Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI).

La crise sanitaire a toutefois permis de mettre en évidence l'appétence des publics pour les usages numériques à travers une forte hausse des consultations du site portail [Service livre et lecture \(c3rb.org\)](http://Service livre et lecture (c3rb.org)) et de la plateforme « Vivre connectés » [Accueil | Vivre Connectés \(vaucluse.fr\)](http://Accueil | Vivre Connectés (vaucluse.fr)), sur cette dernière, 1 581 usagers étaient abonnés au 31/12/2019, 3 096 au 31/12/2020.

Le CDLI est en cours de réécriture pour y inclure l'inclusion numérique en valorisant le rôle central et spécifique des bibliothèques par l'entrée du numérique culturel.

Le service Livre et Lecture du Département est lauréat de l'AMI de l'Etat pour accueillir des

Conseillers Numériques dès 2022, dont le rôle sera d'assurer l'accompagnement et la médiation numérique auprès des personnes les plus éloignées de l'usage et des enjeux numériques autour de 3 thématiques :

- Usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre/acheter en ligne....
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer, vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité des enfants....
- Rendre autonomes pour les démarches administratives en ligne.

L'année 2021 a vu plusieurs projets aboutir pour le service Livre et Lecture :

- Le vote du Schéma Départemental de Développement de la Lecture pour la période 2021-2025.
- La mise en œuvre d'un service de « Click And Collect » pendant les périodes de confinement.
- Les formations : malgré le contexte, le service Livre et lecture est resté actif sur ce volet.



BILAN ET PERSPECTIVES 2021-2023

BILAN DE MI-PAROURS 2021

La mobilisation de tous les partenaires impliqués dans l'offre de services au public vers un objectif commun au service des territoires et des vauclusiens, dans un souci d'amélioration de leur quotidien et de leur qualité de vie, permet de limiter les fractures dans des domaines essentiels que sont l'accès aux droits, le numérique, la mobilité, les commerces et la santé.

Chaque partenaire s'est adapté aux besoins des publics en fonction de ses contraintes d'organisation propres, mais aussi plus récemment en lien avec le contexte de crise sanitaire.

Depuis son lancement, des choses nouvelles ont été mises en œuvre et viennent alimenter le Schéma, l'adapter, le faire évoluer, sans toutefois en modifier la structure ni la vocation initiale. Cette dynamique est l'essence même d'un projet partenarial et vient alimenter et enrichir ce Schéma.

Une nette amélioration de l'accessibilité de certains services est à constater à l'occasion de ce bilan de mi-parcours notamment sur :

- **l'accès aux services et aux droits** : déploiement de l'accueil tout public et des permanences d'accueil immédiat sur les Edés, réseau d'inclusion numérique, mise en œuvre de la réponse accompagnée pour tous,
- **le numérique** : déploiement du réseau France Services (20 Espaces France Services au 1^{er} octobre 2021, 23 au 1^{er} janvier 2022), déploiement du Très Haut Débit et de la téléphonie mobile, développement des initiatives de médiation et d'inclusion numérique, Conseillers numériques,
- **les mobilités alternatives** : développement des aires de covoiturage, des Véloroutes et de l'intermodalité.

D'autres thématiques disposent d'un bilan plus contrasté :

- **la santé** : développement de la Mission Accompagnement en Santé qui lutte contre le renoncement aux soins, développement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, mais dans le même temps une tendance inquiétante de la baisse du nombre de médecins généralistes (-5% de 2012 à 2020),
- **les commerces de proximité** : développement du numérique et des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour ces commerces et difficultés de maintien des commerces en centre-ville et centre bourgs.

Enfin certains points n'ont pas été développés dans le cadre du schéma de services faute de dynamique partenariale, de portage des actions, ou du manque de lisibilité dans le cadre du schéma de services.

Pour le Vaucluse, le numérique constitue un axe majeur et transversal du schéma de services qui impacte fortement les autres thématiques et en particulier :

- l'accès aux services et droits des publics fragiles (dématérialisation des services et des dossiers administratifs d'accès aux droits sociaux),



- l'accès à la santé : télémedecine, prise de rendez-vous...
- l'accès à la mobilité : lisibilité et accès aux offres de mobilité.

Les actions présentées dans ce bilan de mi-parcours sont le reflet d'une dynamique partenariale réelle, qui reste à amplifier et renforcer afin d'améliorer l'accès aux services pour le public.

Le partenariat est au cœur du Schéma et doit permettre pour les 3 années à venir :

- la poursuite de la coordination des politiques d'accès aux services,
- le développement des initiatives d'accès aux services mutualisés,
- la mise en lisibilité de ces actions par l'ensemble des partenaires.

L'échelle départementale pertinente du Schéma de services lui confère sa légitimité pour coordonner et mettre en lisibilité, avec l'ensemble des partenaires, les actions susceptibles de contribuer aux 4 principales orientations du Schéma :

- accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles,
- couverture numérique adaptée aux usages et accès de tous aux services en ligne,
- offre de mobilité sur tout le territoire et pour tous les usagers,
- maintien et renouvellement des services de santé et de proximité.

Des groupes d'échanges pourront être proposés sur ces 4 axes afin de maintenir la dynamique partenariale du schéma. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles instances sur ces thématiques, mais bien de partager, valoriser et coordonner les initiatives de l'ensemble des partenaires du schéma.

PERSPECTIVES

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA

Au-delà des comités techniques et de pilotages annuels, des réunions ou échanges thématiques avec une approche territoriale seront organisés. Leur fréquence et le pilotage pourront s'adapter à l'actualité des actions et projets.

Le développement et la maîtrise des usages et services numériques restera au cœur du schéma de service avec une approche spécifique pour l'accès aux droits concernant les publics les plus fragiles.

Plus globalement l'accès aux services pour les publics fragiles ou les territoires les plus ruraux concernant la santé, la mobilité ou les commerces de proximité constitue l'axe majeur du schéma de services au public.

EVALUATION ET SUIVI

Sur la période 2021-2023, un travail de structuration des indicateurs de suivi des services au public va se poursuivre avec le soutien de l'AURAV, afin de mesurer l'évolution de leur accessibilité sur le territoire.

Un observatoire des services au public sera progressivement mis en place avec l'appui de l'AURAV.

BILAN

A l'issue des 6 années du Schéma, cette observation contribuera au bilan global qui, sera élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires.



ACRONYMES

AAP : Appel à Projets
ADAN : Assistant en Démarches Administratives et Numériques
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
AOM : Autorité Organisatrice des Mobilités
AOT : Autorité Organisatrice des Transports
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques
EDÉS : Espace Départemental des Solidarités
EFS : Espace France Services
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESMS : Établissement ou Service Médico-Social
LER : Ligne Express Régionale
Loi NOTRe : loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
Loi MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MSAP : Maison de Services Au Public
MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PEM : Pôle d'Echanges Multimodal
QPV : Quartier Politique de la Ville
RESAIN : RESeau des Acteurs de l'Inclusion Numérique
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SDAASAP : Schéma Département d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SPIE : Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
TER : Transport Express Régional
THD : Très Haut Débit
TIMS : Territoires d'Intervention Médico-Sociaux



